



BRB

INSBU

Enquête sur le Commerce Transfrontalier Informel au Burundi,
édition 2023 (ECTIB-2023)



Rapport Annuel 2023

Bujumbura, Mars 2024

Table des matières

LISTE DES ABREVIATIONS	4
AVANT PROPOS.....	5
RESUME.....	6
0. INTRODUCTION GENERALE.....	7
1. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS	7
2. METHODOLOGIE	8
3. RESULTATS.....	21
3.1. Echanges commerciaux informels globaux.....	21
3.2. Importations	21
3.2.1. Principaux produits importés	22
3.2.2. Animaux vivants et produits du règne animal importés.....	22
3.2.3. Principaux produits agricoles importés.....	23
3.2.4. Principaux produits des industries alimentaires, boissons et tabac importés	24
3.2.5. Principaux produits minéraux, produits des industries chimiques ou des industries connexes, matières et ouvrages en plastique importés	24
3.2.6. Pays d'origine des importations informelles.....	25
3.2.7. Principaux produits importés par pays d'origine.....	26
3.2.8. Principaux moyens de transport des importations	26
3.3. Exportations	27
3.3.1. Principaux produits exportés.....	28
3.3.2. Animaux vivants et produits du règne animal exportés.....	28
3.3.3. Principaux produits agricoles exportés	29
3.3.4. Exportation des principaux produits des industries alimentaires, boissons et tabac	30

3.3.5. Exportation des produits minéraux, produits des industries chimiques, matières plastiques et ouvrages en plastique	30
3.3.6. Pays de destination des exportations informelles.....	31
3.3.7. Principaux produits exportés par pays de destination.....	32
3.3.8. Principaux moyens de transport.....	33
CONCLUSION.....	34
ANNEXE I : TABLEAUX DES IMPORTATIONS.....	35
ANNEXE II : TABLEAUX DES EXPORTATIONS	42

LISTE DES ABREVIATIONS

%	: Pourcentage
BIF	: Franc Burundi
BRB	: Banque de la République du Burundi
CEA	: Commission Economique pour l'Afrique
CIF	: Cost, Insurance, Fret (Coût, assurance et fret)
EAC	: East African Community
FMI	: Fonds Monétaire International
FOB	: Franco à Bord
INSBU	: Institut National de la Statistique du Burundi
Kg	: Kilogramme
MBIF	: Millions de francs burundais
OBR	: Office Burundais des Recettes
OMC	: Organisation Mondiale du Commerce
ONU	: Organisation des Nations Unies
RDC	: République Démocratique du Congo
SH	: Système Harmonisé
SSN	: Système Statistique National
T1	: Premier Trimestre
T2	: Deuxième Trimestre
T3	: Troisième Trimestre
T4	: Quatrième trimestre
Trim	: Trimestre
UNECA	: United Nations Economic Commission for Africa

AVANT PROPOS

En collaboration avec la Banque de la République du Burundi (BRB), l'Institut National de la Statistique du Burundi (INSBU) a mené une Enquête sur le Commerce Transfrontalier Informel au Burundi, édition 2023 (ECTIB-2023). Cette enquête a été réalisée afin d'avoir des informations sur l'ampleur du commerce transfrontalier informel au Burundi, permettant ainsi d'améliorer les données du secteur extérieur.

Les informations collectées lors de cette enquête permettent d'améliorer des statistiques du commerce extérieur est de répondre aux besoins en informations statistiques exprimés par les utilisateurs locaux et étrangers. En outre, elles peuvent être utilisées pour mettre en place une politique éclairée sur le commerce extérieur et l'intégration économique régionale du Burundi. Par rapport aux engagements et perspectives du Pays, cette enquête répond à l'une des missions du Système Statistique National (SSN) visant à améliorer la couverture et la qualité de la production statistique conformément aux normes internationales.

L'INSBU profite de l'occasion pour adresser ses vifs remerciements à tous ceux qui ont contribué à sa réussite, en particulier la BRB pour leur appui financier, l'Office Burundais des Recettes (OBR), le Commissariat Général des Migrations et l'Administration Territoriale pour leur collaboration et appui à la sensibilisation à tous les niveaux.

Tout en espérant que cette publication répond, encore une fois, à vos attentes, l'INSBU accueillera avec attention vos avis et considérations afin d'améliorer la qualité de ses publications.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSBU,

NDAYISHIMIYE Nicolas. -

RESUME

Au cours de la période sous analyse, les échanges transfrontaliers informels globaux s'évaluent à 349 054,0 MBIF, dont 114 194,2 MBIF pour les exportations et 234 859,8 MBIF pour les importations.

L'analyse des données montre que plus de 85% des échanges transfrontaliers informels passent par les points d'entrée ou/et de sortie localisés dans les provinces Cankuzo, Makamba, Muyinga, Bujumbura Mairie, Rutana et Ruyigi. Les provinces de Rumonge, Cibitoke, Ngozi et Kirundo sont les entités où l'ampleur du commerce transfrontalier informel est faible.

Les principaux pays partenaires en exportations sont la Tanzanie qui a une moyenne de plus de 63,9% du total des exportations sur les quatre trimestres de 2023, suivie par la République Démocratique du Congo (RDC) qui représente 35,3% et enfin le Rwanda (avec un pourcentage inférieur à 1,0%).

Concernant les produits exportés dans la période sous analyse, ils sont principalement constitués de savons et des détergents, des boissons alcoolisées et non alcoolisées, des eaux minérales, du petit bétail et des volailles. Par rapport aux exportations formelles, les résultats de l'enquête montrent que les exportations informelles représentent 21,2% du total des exportations formelles de l'année 2023.

Quant aux moyens de transport, l'enquête montre que la motocyclette/vélo et le véhicule sont les principaux moyens de transport employés dans les exportations informelles. Les autres moyens de transport couramment utilisés dans l'activité d'exportation informelle sont le transport par tête/main et le transport par bateau.

L'analyse des importations informelles par pays d'origine révèle que la Tanzanie est le principal partenaire en importations, soit 98,5% du total des importations informelles au cours des quatre trimestres, suivie par la République Démocratique du Congo (RDC) et le Rwanda avec des pourcentages inférieurs à 1,0%.

Les arachides sont le principal produit importé au cours de l'année 2023. Le maïs, le gros bétail, les poissons séchés, le manioc et les patates douces et le riz font également partie des principales importations informelles.

Par rapport aux importations formelles, les résultats de l'enquête montrent que les importations informelles représentent environ 7,9% du total des importations formelles au cours de la période sous analyse.

Les principaux moyens de transport dans les importations informelles du trimestre sous analyse sont les véhicules, les motocycles/vélos, le transport par la tête/main et enfin, le transport par bateau.

0. INTRODUCTION GENERALE

En 2018, le Burundi a réalisé une première enquête nationale sur le commerce transfrontalier informel. Cette enquête a permis d'avoir une idée sur l'ampleur de ces échanges informels au Burundi et en particulier avec les partenaires de la sous-région. C'est ainsi qu'une deuxième et une troisième édition de cette enquête ont été réalisées simultanément en 2019 et en 2020.

Néanmoins, suite à la pandémie de COVID 19, apparue au mois d'avril 2020, les activités de collecte des données ont été suspendues au cours de l'année, ainsi l'enquête a donc porté sur 7 mois de l'année au lieu de 12, ce qui a fait que pour certains mois de l'année, des estimations ont été faites pour avoir les données sur toute l'année.

Depuis le début de l'année 2023, la BRB, en collaboration avec l'INSBU a repris la collecte des données sur le commerce transfrontalier informel. Beaucoup d'activités ont été déjà réalisées et la collecte des données proprement dite a commencé le 27 Février 2023. Ainsi, les informations qui ont été collectées au cours de cette enquête permettent d'améliorer les statistiques du commerce extérieur et partant la balance des paiements et les comptes nationaux.

Le présent document décrit les résultats issus de la collecte des données de l'année 2023, notamment le niveau des échanges informels (importations et exportations), les principaux produits échangés avec nos pays frontaliers, les principaux moyens de transport utilisés dans ce type de commerce et la part des échanges informels dans les échanges formels par pays. Les différents objectifs et résultats attendus dans cette enquête et la méthodologie utilisée y sont décrits également.

1. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

1.1. Objectifs

L'Enquête sur le Commerce Transfrontalier Informel au Burundi a pour objectif de collecter les informations le commerce transfrontalier informel au Burundi pour permettre d'améliorer les données du secteur extérieur. Cette enquête permet de capter les échanges entre le Burundi et le reste du monde en général et les pays de la sous-région en particulier.

Les informations collectées permettront également à notre pays de mettre en place une politique éclairée sur le commerce extérieur et sur l'intégration économique régionale.

1.2. Résultats attendus

Le résultat global de cette enquête est que le Système Statistique National dispose les données sur le commerce transfrontalier informel qui soient fiables, robustes et complètes, capables de servir et satisfaire tous les utilisateurs de ces informations.

De façon spécifique, cette enquête permet :

- De fournir des données fiables, complètes et comparables, sur les statistiques du commerce transfrontalier informel ;
- D'améliorer les statistiques sur le commerce extérieur publiées dans la balance de paiements et dans les comptes de la nation ;
- De fournir la structure des principaux produits échangés de façon informelle entre le Burundi avec ses partenaires commerciaux de la sous-région et permettre de résoudre certains problèmes comme ceux liés à la sécurité alimentaire ;
- D'identifier les principaux pays partenaires impliqués dans ces échanges transfrontaliers informels ;

- De mettre à jour la base de données du commerce transfrontalier informel au Burundi.

2. METHODOLOGIE

2.0. Introduction

La collecte de données sur le commerce transfrontalier informel est conforme au Système général du commerce pour la compilation des statistiques du Commerce International de Marchandises (IMTS 10), qui exige que toutes les marchandises quittant ou entrant dans le pays soient enregistrées lorsqu'elles franchissent les frontières douanières. Les techniques de collecte de données prennent en compte les conditions prévalant sur les sites frontaliers, l'emballage des produits échangés de manière informelle et les comportements généraux des échanges transfrontaliers informels.

Cette rubrique en rapport avec la méthodologie décrit le système de commerce utilisé, les transactions incluses ou exclues dans l'enregistrement du commerce transfrontalier informel, l'évaluation des marchandises, les critères de sélection des sites de sortie et d'entrée enquêtés, l'organisation de l'enquête, la technique de collecte, les instruments de collecte, la saisie et traitement de données, les méthodes d'estimation des flux mensuels et les méthodes d'extrapolation.

2.1. Enregistrement des transactions

Des recherches ont prouvé que tous les biens qui franchissent les frontières ne sont pas enregistrés et inclus comme transactions commerciales informelles. Il y a des cas d'inclusion et d'exclusion pour certaines raisons fournies par les lignes directrices du système commercial utilisé pour la déclaration des transactions commerciales transfrontalières informelles.

2.1.1. Système de commerce

L'enregistrement des transactions commerciales transfrontalières informelles suit le Système Général du Commerce (GTS) dans lequel toutes les marchandises qui entrent ou quittent le pays sont enregistrées. Ce système recommande que la date à laquelle les marchandises quittent ou entrent dans le pays doit être enregistrée, ce qui équivaut à la date du dépôt de la déclaration en douane dans le cadre du système commercial officiel. Le manque d'uniformité dans l'application du système commercial peut avoir une incidence sur la comparabilité des données entre pays et sur son utilité analytique. Pour parier à ce problème, le système général du commerce a été utilisé lors de la compilation des données.

2.1.2. Transactions incluses dans le commerce informel

Les biens suivants sont enregistrés et inclus dans les données relatives aux transactions commerciales transfrontalières informelles :

- Toutes les marchandises entrant ou sortant du pays sur les sites frontaliers mais non saisies par les autorités fiscales, que ce soit en petites ou grandes quantités ;
- Marchandises non déclarées ou partiellement déclarées sur les documents douaniers ;
- Marchandises chargées ou déchargées sur les terminaux d'autobus/bateaux/avions à destination/en provenance des pays étrangers.

2.1.3 Transactions exclues du commerce informel

Les éléments suivants sont exclus de l'enregistrement informel :

- Marchandises introduites en contrebande à l'intérieur ou à l'extérieur du pays. Parfois, ces produits sont des contrebandes ou des marchandises interdites par les lois du pays qui ne peuvent être vérifiées et évaluées. De plus, les passeurs sont dangereux et peuvent ne pas coopérer avec le collecteur de données ou les agents de la police des douanes ;
- Les marchandises en transit quittant ou entrant dans le pays à tous les sites frontaliers surveillés ;
- Exportations et importations de biens entrant dans le pays au-delà des heures de surveillance ;
- Marchandises correctement déclarées (100) et vérifiées par les agents des douanes sur les documents de déclaration ;
- Caisses et bouteilles vides à remplir qui sont considérées comme des supports ou des moyens de transport de boissons / alcools.

2.2. Evaluation de la transaction

La standardisation des approches d'évaluation dans la région est essentielle pour assurer la cohérence dans la compilation des données. Selon l'Accord sur l'évaluation de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), la valeur transactionnelle est le prix payé ou à payer pour une unité du produit. C'est en fait le prix du marché du produit sur le site frontalier surveillé.

Les agents enquêteurs ont collecté ces prix quotidiennement en raison de la saisonnalité et des fluctuations de prix attendues pour les produits agricoles en fonction des forces dominantes de la demande et de l'offre. En cas de conversion de devises pour déterminer la valeur d'un article, les taux en vigueur à la frontière ont été utilisés pour obtenir cette valeur.

2.2.1. Exportations informelles

Les exportations tant formelles qu'informelles sont normalement évaluées au franco à bord (FOB), qui comprend la valeur transactionnelle des biens et services fournis pour livrer les marchandises au site frontalier du pays exportateur et est normalement équivalente au prix du marché. La valeur transactionnelle / prix de marché d'une marchandise donnée a été calculée comme prix moyen de trois commerçants sur le site frontalier. Les prix ont été recueillis quotidiennement par les agents enquêteurs / adjoints à la recherche afin de tenir compte des fluctuations de prix liées à la saisonnalité des produits agricoles. Tous ces prix ont été collectés au point de passage / site frontalier où les échanges non enregistrés sont surveillés.

2.2.2. Importations informelles

Les importations informelles sont normalement évaluées au coût d'assurance et de fret (CIF), qui inclut la valeur transactionnelle des biens et services fournis pour livrer les marchandises au site frontalier du pays importateur et est normalement équivalent au prix du marché. Le prix du marché d'un produit donné a été calculé comme le prix moyen de trois négociants sur le site frontalier. En raison de la nature du commerce, les frais d'assurance n'ont pas été pris en compte ainsi que le montant payé aux personnes transportant la marchandise par le simple fait qu'il est minime.

2.2.3. Monnaie d'enregistrement

L'enregistrement des transactions commerciales transfrontalières informelles pendant la collecte des données a été effectué en monnaie nationale.

2.3. Critères de sélection pour les sites frontaliers

2.3.1. Descente d'identification

Avant la sélection des sites frontaliers qui font objet de collecte des données au cours de l'année 2023, une descente d'actualisation de ces derniers a été organisée par l'équipe technique de l'ECTIB au début de l'année 2023. Celle-ci s'est basée sur l'effectif des sites ayant fait objet de collecte lors de la dernière enquête réalisée en 2020 et avait pour objectif de s'assurer si ces sites étaient toujours opérationnels, mais également vérifier si entre temps il n'y aurait pas eu d'autres sites informels. Cette descente devrait également permettre de dégager par ordre d'importance, en termes de flux commerciaux informels tous les sites qui seront inventoriés au cours de cette descente. Ainsi, les sites frontaliers à priori identifiés comme n'ayant pas de flux commerciaux informels ont été exclus du suivi ou de l'échantillon en conséquence.

Après cette descente, une stratification des postes de douane en trois strates, à savoir le volume élevé, moyen et faible y compris les commentaires sur leur viabilité pour la surveillance. La stratification a permis d'assurer une allocation optimale des ressources et une sélection représentative des frontières en tenant compte des flux commerciaux informel.

Après la constitution de la base de données, un échantillon des sites frontaliers à surveiller a été tiré, en se basant sur ce qui suit :

- Le volume du commerce informel impliqué à chaque station / site frontalier ;
- Le positionnement stratégique de la station douanière entre le Burundi et ses voisins ;
- Disponibilité des infrastructures telle que la route pour une accessibilité facile ;
- Existence d'institutions gouvernementales de soutien (comme les bureaux d'immigration, les bureaux de douane et les postes de police), etc. ;
- La sécurité qui prévaut autour des sites frontaliers ;
- Les ressources financières disponibles.

2.3.2. Structure de la base de sondage et échantillonnage des sites frontaliers

Le tableau ci-dessous indique la structure de la base de sondage des principaux sites frontaliers obtenus de l'OBR. C'est sur cette base que 21 sites frontaliers ont constitué l'échantillon définitif après la phase d'identification de ces derniers, suivant le niveau du volume des transactions commerciales informelles qui s'y déroulent.

Tableau 1: Structure de la base de sondage en 2023

N°	PROVINCE	COMMUNE	SITE	Niveau (0= Non fonctionnel, 1= Elevé, 2=Moyen, 3=faible)
1	BUJUMBURA	MUTIMBUZI	GATUMBA/KAVIMVIRA	1
2	CIBITOKÉ	RUGOMBO	RUHWA	1
3	BUJUMBURA MAIRIE	NTAHANGWA	BUJUMBURA CITY MARKET (Kwa Siyoni)	1
4	NGOZI	BUSIGA	KANYARU HAUT	1

N°	PROVINCE	COMMUNE	SITE	Niveau fonctionnel (0= Non, 1=Elevé, 2=Moyen, 3=faible)
5	MUYINGA	BUTIHINDA	KOBERO	1
6	MUYINGA	MUYINGA	MURAMA	3
7	MUYINGA	GITERANYI	RUMANDARI	1
8	CANKUZO	GISAGARA	GASENYI	1
9	CANKUZO	MISHIHA	GAHUMO	2
10	RUYIGI	GISURU	CIJONGO	1
11	RUYIGI	KINYINYA	KWA MURENGERA	1
12	RUTANA	BUKEMBA	SOSUMO VAN 1	1
13	RUTANA	GIHARO	NGOMANTE	2
14	MAKAMBA	NYANZA-LAC	PONT MUSHARA	1
15	MAKAMBA	MABANDA	MUGINA 1	1
16	MAKAMBA	MABANDA	GITARA-BIKOBE	1
17	MAKAMBA	KIBAGO	MURAMBI-KWA BUHINJA	1
18	MAKAMBA	KAYOGORO	MUDATURWA/KWA NYAMAVA	1
19	RUMONGE	RUMONGE	PORT DE RUMONGE	1
20	KIRUNDO	BUSONI	GASENYI NEMBA	2
21	BUJUMBURA	MUTIMBUZI	VUGIZO/ONDES	3
22	CIBITOKÉ	BUGANDA	NDAVA-Rusizi	0
23	CIBITOKÉ	BUGANDA	GASENYI-BUGANDA	0
24	CIBITOKÉ	RUGOMBO	RUSIGA à la 10 ^{ème} Avenue	0
25	CIBITOKÉ	RUGOMBO	MATAMA à la 4 ^{ème} Avenue	0
26	CIBITOKÉ	RUGOMBO	RUBENGA	0
27	CIBITOKÉ	BUKINANYANA	KIRUHURA (NDORA)	0
28	CIBITOKÉ	BUKINANYANA	KWIBUMBA-RUHEMBE	0
29	KAYANZA	KABARORE	BUVUMO	0
30	KAYANZA	KABARORE	MUNEGE	0

N°	PROVINCE	COMMUNE	SITE	Niveau fonctionnel, (0= Elevé, 1=Moyen, 2=faible) Non
31	KAYANZA	KABARORE	KARAMA-MANGA	0
32	NGOZI	BUSIGA	KANYARU BAS	3
33	MUYINGA	MUYINGA	BUSHUBI	1
34	MUYINGA	MUYINGA	CIZANYE	2
35	MUYINGA	GITERANYI	RUZO	3
36	MUYINGA	GITERANYI	TURA	3
37	MUYINGA	GITERANYI	KABOGO	3
38	MUYINGA	BUTIHINDA	KIRUHURA	3
39	CANKUZO	MISHIHA	BUYONGWE 1	2
40	CANKUZO	KIGAMBA	BUYONGWE 2	2
41	CANKUZO	KIGAMBA	MUNAZI	3
42	CANKUZO	GISAGARA	KUMUKA	3
43	CANKUZO	MISHIHA	KUMASANGO	3
44	RUYIGI	GISURU	KABUYENGE	3
45	RUYIGI	GISURU	NYARUMANGA-KAYOGORO	2
46	RUYIGI	KINYINYA	GICIKE	2
47	RUYIGI	KINYINYA	KABANGA (CUMURERE ET MIGURUKA)	3
48	RUYIGI	KINYINYA	KU MUYANGE	3
49	RUYIGI	KINYINYA	KWA RITARI	3
50	RUYIGI	KINYINYA	NYAMUSASA	3
51	RUTANA	BUKEMBA	KWA MADIGIRI	3
52	RUTANA	BUKEMBA	KWA MUSODA	3
53	RUTANA	BUKEMBA	KWA MPABASI	3
54	RUTANA	BUKEMBA	KWA GILBERT	3
55	RUTANA	GIHARO	MUZYE	3
56	RUTANA	GIHARO	KIBINA	3
57	RUTANA	GIHARO	MUTWANA	3
58	RUTANA	GIHARO	NYAKABARA	3
59	RUTANA	GIHARO	MURARA	3
60	RUTANA	GIHARO	MURAGARAZI	3

N°	PROVINCE	COMMUNE	SITE	Niveau (0= Non fonctionnel, 1=Elevé, 2=Moyen ,3=faible)
61	RUTANA	GIHARO	BUBARI	3
62	RUTANA	GIHARO	KANYINYA	3
63	RUTANA	GIHARO	MUREMERA	3
64	RUTANA	GIHARO	GAKUNGU	3
65	RUTANA	GIHARO	GATONGA	3
66	MAKAMBA	NYANZA-LAC	NYAGATANGA-KABONDO	0
67	MAKAMBA	NYANZA-LAC	GIFURUZI	0
68	MAKAMBA	NYANZA-LAC	MVUGO	0
69	MAKAMBA	NYANZA-LAC	RUBINDI	0
70	MAKAMBA	NYANZA-LAC	MUGURUKA	0
71	MAKAMBA	NYANZA-LAC	PORT DE KABONGA	1
72	MAKAMBA	MABANDA	MUGINA 2/MURAGARAZI	3
73	MAKAMBA	MABANDA	BUDAKETWA	3
74	MAKAMBA	MABANDA	RUVUGA	3
75	MAKAMBA	MABANDA	MUSENYI	0
76	MAKAMBA	KIBAGO	KAYOGORO KAMBIZI	3
77	MAKAMBA	KIBAGO	NYAKAZI-KWA KAVAMAHANGA	1
78	MAKAMBA	KAYOGORO	MUDATURWA/KWA RUGINA	3
79	MAKAMBA	KAYOGORO	MUDATURWA/KWA BITAMA	3
80	MAKAMBA	KAYOGORO	KU KIREHE /NYANTAKARA	3
81	MAKAMBA	KAYOGORO	KU KIREHE /GATABO	3
82	MAKAMBA	KAYOGORO	KWA OMARI/NYANTAKARA	3
83	RUMONGE	RUMONGE	MAGARA	0
84	RUMONGE	RUMONGE	KARONDA	0
85	RUMONGE	RUMONGE	SITE DE PECHE DE RUMONGE	0
86	RUMONGE	RUMONGE	KIZUKA	0
87	KIRUNDO	BUSONI	GATETE	3

Tableau 2: Sites-échantillon

N°	Province	Site	Région
1	CIBITOKÉ	RUHWA	OUEST
2	CIBITOKÉ	RUBENGA	OUEST
3	BUJUMBURA	KAVIMVIRA	OUEST
4	BUJUMBURA MAIRIE	BUJUMBURA CITY MARKET (Kwa Siyoni)	OUEST
5	KIRUNDO	GASENYI/NEMBA	NORD
6	NGOZI	KANYARU	NORD
7	MUYINGA	RUMANDARI	EST
8	MUYINGA	BUSHUBI	EST
9	MUYINGA	KOBERO	EST
10	CANKUZO	GASENYI/GISAGARA	EST
11	RUTANA	SOSUMO	EST
12	RUTANA	NGOMANTE	EST
13	CANKUZO	GAHUMO	EST
14	RUYIGI	GISURU	EST
15	RUYIGI	KINYINYA/RUVERI	EST
16	MAKAMBA	KABONGA/PONT MUSHARA	SUD
17	RUMONGE	PORT DE RUMONGE	SUD
18	MAKAMBA	MURAMBI (Kwa Buhinja)	SUD
19	MAKAMBA	BIKOBÉ	SUD
20	MAKAMBA	MUGINA	SUD
21	MAKAMBA	MUDATURWA	SUD

2.4. Choix de la durée de surveillance.

Idéalement, les données sur le commerce transfrontalier informel devraient être collectées quotidiennement toute l'année afin d'obtenir des estimations réalistes des statistiques commerciales informelles. Mais, en raison des contraintes de ressources, il n'est pas possible de surveiller les activités pendant un mois complet. Pour cette enquête de 2023, trois semaines témoins de chaque mois ont été choisies pour la collecte des données auprès des sites sélectionnés.

Concernant les horaires journaliers de collecte de données, cette dernière commence à 7h00 et se termine à 18h00. Toutefois, lorsque les activités se poursuivent au-delà de 18 heures ou commencent avant 7 heures du matin, une décision a été prise sur l'extension ne dépassant pas 1 heure dans les deux cas. Il s'agit de s'assurer que la surveillance est effectuée de manière uniforme en plein jour afin de faciliter l'identification des produits et la sécurité des agents de terrain.

2.5. Organisation de l'enquête

La présente enquête a mobilisé 32 enquêteurs organisés en 8 équipes de 4 enquêteurs et 8 superviseurs, c'est-à-dire 1 superviseur pour chaque équipe. L'enquête mobilise également 2 coordinateurs.

Pour chaque site frontalier retenu lors de cette enquête, les informations relatives aux transactions quotidiennes enregistrées du commerce transfrontalier informel sont enregistrées par les enquêteurs dans le livre de compteur, sont ensuite synthétisées dans un formulaire de synthèse puis saisies chaque jour, sous un masque de saisie conçu sur le logiciel *CSpro 7.7*, et enfin transmises à l'aide des tablettes vers un serveur *Internet Dropbox* ainsi que sur le serveur de l'INSBU. Une formation pour réaliser tout cela a été dispensée aux agents enquêteurs, avant leur déploiement aux différents sites de collecte.

Au début de cette activité, les membres de l'équipe technique se sont annoncés aux autorités provinciales et communales et au cours de ces entretiens, ils sont revenus sur les objectifs de l'enquête, les résultats attendus et leur attente par rapport à la réussite de cette activité. Des correspondances de demande de collaboration ont également été envoyées à l'Office Burundais des Recettes et aux responsables des services d'immigration.

2.6. Technique de collecte de données

L'enquête sur le commerce transfrontalier informel utilise la technique d'observation pour la collecte de données qui prend en compte les caractéristiques et les habitudes dominantes des individus impliqués dans le commerce informel. A cet effet, les enquêteurs se sont positionnés dans des endroits stratégiques pour surveiller avec précision tous les mouvements de marchandises.

C'est la technique de « l'observation directe » qui est utilisée dans cette enquête. Elle consiste à se placer sur les sites frontaliers (entrées et sorties) stratégiques pour enregistrer toutes les marchandises entrant ou sortant du pays. Tous les biens échangés qui ne sont pas enregistrés par les autorités douanières ont été captés avant de franchir les sites de collecte. Les enquêteurs l'ont fait en observant (et non en demandant) les personnes impliquées dans le commerce transfrontalier informel dans le cadre de leurs transactions sans soulever de suspicion induite de la part du public. Ils ont vérifié tous les produits concernés et leur quantité estimée. S'il est impossible de connaître l'objet, l'enquêteur s'est adressé avec tact à la personne concernée ou demandé à l'agent d'immigration, à l'agent de police ou à l'agent des douanes de se renseigner en leur nom au sujet du contenu des articles transportés.

2.7. Outils de collecte de données

Les outils de collecte de données ont été conçus en fonction des objectifs de l'enquête et du type d'informations à collecter.

2.7.1. Registre/ livre de compteur

Il a été utilisé pour enregistrer des informations de première main lorsque les marchandises entrent ou quittent le pays. Chaque recenseur a reçu un livre de compteur pour enregistrer les transactions quotidiennes en indiquant, sur chaque page utilisée, la date, le jour de la semaine, les différentes marchandises traitées avec leurs quantités et modes de transport. Le livre de compteur indique également le nom de la station surveillée et le nom de l'énumérateur.

2.7.2. Questionnaire harmonisé / formulaires récapitulatifs

Il est dans la plupart des cas appelé le formulaire récapitulatif "A". Il a été utilisé pour résumer les transactions quotidiennes enregistrées dans le livre de compteur.

Ce formulaire de résumé « A » harmonisé au niveau de la Communauté Est Africaine contient les variables suivantes:

Tableau 3 : Questionnaire harmonisé

1. Numéro de livret / No d'identification (sur la page couverture)	5. Code de l'unité	9. Mode de transport	13. Date de signature par l'agent recenseur	17. Date de signature par le superviseur
2. Point de passage / station	6. Prix unitaire	10. Date d'enregistrement	14. Jour de la semaine	
3. Nom de l'article	7. Pays de destination	11. Nom de l'agent recenseur	15. Nom du superviseur	
4. Quantité	8. Pays d'origine	12. Signature de l'agent recenseur	16. Signature du superviseur	

2.7.3. Unités de mesure / développement des facteurs de conversion

Avant le début de l'enquête, l'équipe technique du commerce transfrontière informel a visité divers points / sites frontaliers pour établir l'emballage général de diverses marchandises afin de développer les unités de mesure conformément aux unités de mesure standard du code SH.

Les unités de mesure les plus courantes utilisées pour l'enregistrement des marchandises échangées de manière informelle sont les suivantes :

Tableau 4 : Unité de mesure

1 Kg	10 Têtes
2 Unités	11 Paniers
3 Douzaines	12 Tas
4 Pairs	13 Bidon de 3 litres
5 Morceaux	14 Bidons de 5 litres
6 Bars	15 Bidons de 10 litres
7 Rouleaux	16 Bidons de 20 litres
8 Mètres	17 Sacs
9 Litres	18 Autres

N.B : Les agents enquêteurs ont l'obligation de convertir toutes ces unités en unités métriques standard avant d'être enregistrés dans le formulaire récapitulatif.

2.7.4. Autres instruments de collecte de données

Les instruments / matériels de collecte de données suivants sont utilisés pour collecter les données :

(1) Calculatrices électroniques

Les calculateurs assistent les enquêteurs dans les calculs arithmétiques lors de la synthèse des quantités quotidiennes de produits et des conversions.

(2) Les règles

Ceux-ci aident les enquêteurs à faire des marges dans le livre de compteur pour l'enregistrement ordonné des marchandises et de leurs quantités ainsi que des modes de transport.

(3) Stylos bleus

Il est recommandé d'enregistrer les transactions en utilisant un stylo bleu pour l'uniformité / la lisibilité.

(4) Balances de pesée

Lorsqu'un recenseur doute de la quantité emballée au moment de l'enregistrement, une échelle de pesée peut être utilisée pour déterminer la quantité faisant l'objet de la transaction. Chaque site frontalier devrait avoir au moins une échelle de pesée pour aider à vérifier la quantité de produits.

(5) Yeux et autres sens humains

Il est essentiel que les personnes qui travaillent comme recenseurs utilisent les bons sens humains. L'agent recenseur devrait être capable de bien voir afin d'enregistrer les marchandises avec précision. En outre, les travailleurs sur le terrain devraient être capables d'entendre bien, en plus de connaître la langue parlée sur le site frontalier.

(6) Unités de mesure / facteurs de conversion

Une liste de facteurs de conversion est utilisée pour guider les enquêteurs dans l'estimation des quantités de marchandises emballées de manière cohérente. Chaque enquêteur devrait être familier avec le système métrique et l'application de la liste de conversion pendant la surveillance.

2.8. Saisie et traitement des données

2.8.1. Saisie des données collectées

Dans le cadre de cette enquête, les agents de collecte ont saisi, chaque jour, le formulaire de synthèse, sous un masque de saisie conçu sur le logiciel *CSpro 7.7*, et ont transmis les données à l'aide des tablettes vers un *serveur Internet Dropbox* ainsi que sur le serveur de l'INSBU. Les données ont été récupérées et exportées sous le logiciel SPSS et Excel quotidiennement par les gestionnaires des données pour la vérification de leur cohérence et de leur apurement et codification.

2.8.2. Codification, traitement des données et contrôle de la qualité

Les données exportées ont ensuite fait l'objet de la codification des produits par l'équipe technique en attribuant des codes SH spécifiques aux produits avant leur traitement et le contrôle de leur qualité.

Lors de cette phase, des contrôles relationnels et séquentiels ont été effectués sur la valeur et le volume pour détecter les valeurs aberrantes, l'identifiant de l'enquêteur, les sites de collecte, le pays d'origine / destination, le jour de la semaine par rapport à la date, le mode de transport par rapport au poste d'entrée/ sortie, les incohérences dans les unités de mesure et enregistrements incomplets.

Le traitement des données a inclus entre autres la catégorisation des marchandises en principaux produits exportés/importés, manufacturés, agricoles et autres, leurs pays d'origine/destination, le mode de transport utilisé et le genre des opérateurs impliqués dans le commerce transfrontalier informel.

2.9. Méthodes d'estimation des flux mensuels

L'évaluation des résultats de l'enquête repose sur les hypothèses suivantes :

- i. L'offre et la demande de produits industriels et autres produits des deux côtés de la frontière ont été assez constantes tout au long des mois.
- ii. L'offre et la demande de produits agricoles fluctuent en fonction du jour de la semaine. L'échange de ces produits dépend également de la saison, que ce soit la saison de plantation ou de récolte. Par conséquent, les flux moyens de (importations / exportations) pour un jour particulier de la semaine, disons lundi, est multiplié par le nombre de fois que le lundi se produit dans un mois.

2.9.1. Le modèle de valorisation

La valorisation des semaines non enquêtées a suivi les étapes suivantes :

2.9.1.1. Les produits industriels et autres produits

A partir de la supposition (i) ci-dessus, les produits industriels et autres sont considérés à flux commerciaux constants. Considérant un mois donné ayant n jours avec une valeur moyenne journalière de produits industriels de β_i , la valeur totale des entrées / sorties de produits industriels en un mois est donc mathématiquement présentée comme :

$$A_i = n\beta_i \text{ ----- (1)}$$

Dans cette représentation, n est le nombre de jours dans un mois donné et β_i est la valeur moyenne des produits industriels pour les jours surveillés.

L'équation (1) indique que, pour générer une valeur estimative pour le mois considéré, les valeurs quotidiennes moyennes des produits industriels et autres produits similaires à partir des chiffres de l'enquête sont multipliées par le nombre de jours (n) de ce mois.

Ainsi, la valeur globale des entrées / sorties au cours de la période d'enquête est la somme des estimations des douze mois suivis.

Mathématiquement :

$$A_T = \sum_{i=1}^t n\beta_i \text{ ----- (2)}$$

Où :

i = représente un mois d'enquête
 t = Nombre de mois surveillés
 AT est le total des exportations / importations pour les catégories de produits industriels.

L'équation (2) représente la valeur totale estimée des exportations / importations informelles des produits industriels et autres produits similaires échangés au cours des douze mois de surveillance à la frontière. Il s'agit des flux commerciaux informels de biens dans la catégorie des produits industriels et autres produits qui ont traversé les sites surveillés pendant les journées complètes des mois de surveillance.

2.9.1.2. Les produits agricoles et autres produits à flux saisonniers

D'après la supposition (ii), l'agrégat mensuel des flux commerciaux agricoles et autres produits similaires est exprimé comme la somme du produit du nombre de jours particuliers dans un mois (disons le lundi) et des importations / exportations moyennes pour ce jour de la semaine.

Soit d_j représente le nombre de jours particuliers dans un mois, disons quatre lundis par mois et $¥_j$ la valeur journalière moyenne des exportations / importations agricoles d'un lundi calculée à partir des chiffres commerciaux observés.

Alors,

$$B = d_j ¥_j \text{ ----- (3)}$$

Où B = Valeur totale mensuelle du commerce pour un jour donné. Par conséquent, les agrégats mensuels d'exportations / importations agricoles informelles pour tous les jours d'un mois sont estimés comme suit :

$$B_T = \sum_{j=1}^m d_j ¥_j \text{ -----(4)}$$

Dans cette relation (4), j représente les jours de la semaine captés de lundi à dimanche.

Il faut noter que le nombre maximal de fois qu'un certain jour de la semaine apparaît dans un mois ne dépassera pas 5.

En additionnant les totaux mensuels de janvier à décembre, nous estimons que les flux agricoles informels agrégés sont les suivants :

$$B_A = \sum_{k=1}^t \sum_{j=1}^m d_j ¥_j \text{ ----- (5)}$$

Où $t=12$

K
 B_A= estimation = des flux agricoles informels surveillés, agrégés.

L'équation (5) représente la valeur totale estimée des exportations / importations informelles des produits agricoles échangés au cours des douze mois de surveillance des frontières.

L'estimation supérieure du commerce transfrontalier informel est donc donnée par la somme des équations 2 et 5 comme suit :

$$V_T = \sum_{i=1}^t n\beta_i + \sum_{k=1}^t \sum_{j=1}^m dj\forall j \dots \dots \dots (6)$$

Où V_T est la valeur totale annuelle des importations/exportations.

2.10. Limites et contraintes de l'enquête

1. L'estimation des données sur une semaine par mois suite aux contraintes budgétaires ;
2. Les échanges commerciaux au-delà des heures de surveillance qui ne sont pas captés ;
3. L'estimation basée sur l'observation qui est problématique ;
4. La dissimulation de biens par les personnes impliquées dans le commerce transfrontalier informel ;
5. La difficulté d'harmonisation des dénominations des articles avec les codes SH,
6. L'existence de plusieurs points d'entrées ou de sorties qui rend difficile le suivi de tous les sites frontaliers suite à la vaste étendue des frontières ;
7. La non reconnaissance de la nature des biens transportés sur motos ou vélos par les non propriétaires ainsi que de leur quantité et leur prix ;
8. La réticence de certaines personnes impliquées dans l'enquête à collaborer avec les enquêteurs.

3. RESULTATS

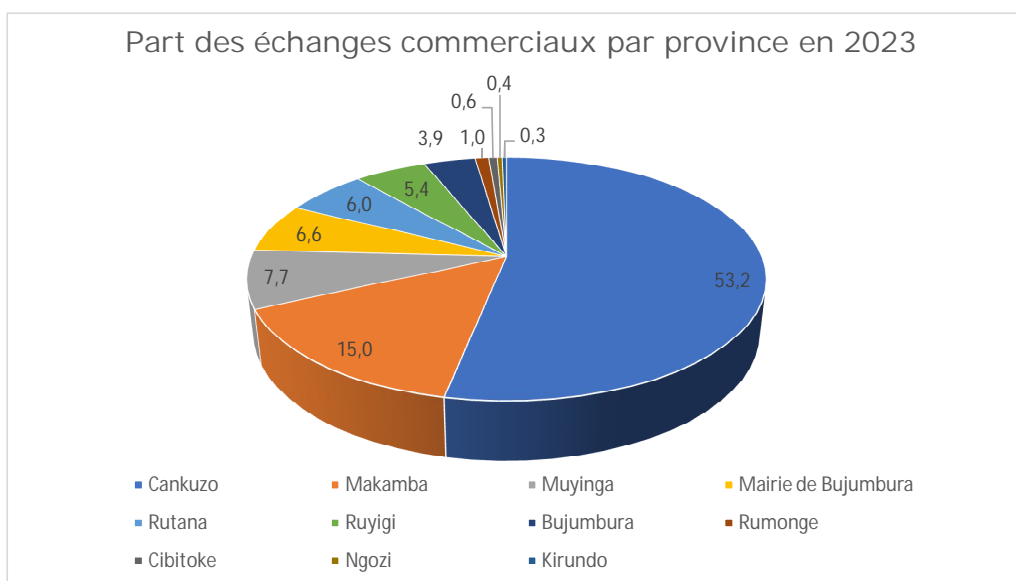
Cette partie présente les résultats de l'enquête sur le commerce transfrontalier informel au cours de l'année 2023. Elle indique les niveaux des importations et des exportations informelles par produits et leur pays d'origine ou de destination. Elle passe également en revue les principaux groupes de produits suivants : Les « produits agricoles », les « animaux vivants et produits du règne animal », les « produits des industries alimentaires, boissons et tabac » et les « produits minéraux, produits des industries chimiques ou des industries connexes, matières plastiques et ouvrages en plastiques ». Sont aussi mentionnés les moyens de transport utilisés dans le commerce transfrontalier informel.

3.1. Echanges commerciaux informels globaux

Les échanges transfrontaliers informels globaux annuel pour l'année 2023 s'élèvent à 349 054,0 MBIF, dont 114 194,2 MBIF pour les exportations et 234 859,8 MBIF pour les importations.

De plus, le graphique ci-dessous (Graphique 1) montre que plus de 53,2 % du total des échanges transfrontaliers informels passent par les points d'entrée ou/et de sortie localisés dans les provinces Cankuzo ; 15,0 % à Makamba ; 7,7% à Muyinga ; 6,6% en Marie de Bujumbura ; 6,0 % à Rutana ; 5,4% à Ruyigi et 3,9% dans la Province de Bujumbura. Les provinces qui enregistrent un faible taux des échanges informels sont la province de Rumonge, Cibitoke, Ngozi et Kirundo.

Graphique 1 : Echanges informels par provinces (en %)



Source : ECTIB-2023

3.2. Importations

L'analyse faite sur les données de l'enquête montre que les importations informelles s'estiment à 234 859,8 MBIF toute l'année de 2023. Durant la même période, le total des importations formelles s'équivalent à 2 957 350 MBIF. En comparant les importations formelles et informelles au cours de toute l'année, ces dernières représentent 7,9% du total des importations formelles.

Le tableau ci-dessous indique la part des importations informelles dans le total des importations pour chaque pays transfrontalier.

Tableau 5 : Part des importations informelles dans le total des importations formelles (provisoires) pour l'année 2023

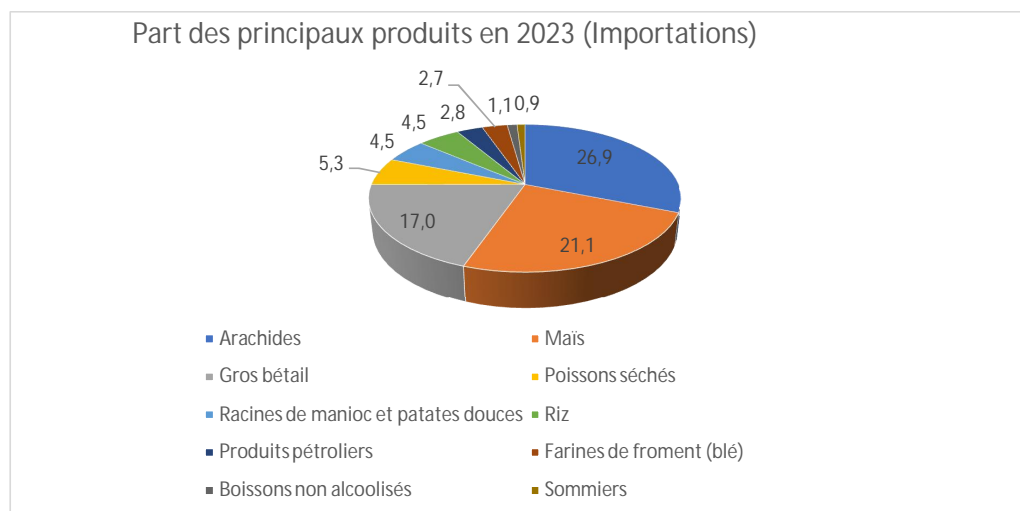
Pays	Parts des importations (en %)				
	T1-23	T2-23	T3-23	T4-23	Annuel-23
Total Général	6,8	5,6	9,0	9,7	7,9
Dont: Tanzanie	35,7	36,3	98,0	77,6	58,7
RDC	13,4	7,1	3,3	4,0	6,6
Rwanda	4,1	3,2	2,6	2,4	2,9
Autres	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0

Source : ECTIB-2023 et INSBU

3.2.1. Principaux produits importés

Le graphique ci-dessous montre les dix principaux produits importés au cours des douze mois de l'année 2023. Ces derniers sont respectivement les arachides, le maïs, le gros bétail, les poissons séchés, le manioc et les patates douces, le riz, les produits pétroliers, les farines de froment, les boissons non alcoolisées et les sommiers.

Graphique 2 : Principales importations de la période sous analyse de 2023



Source : ECTIB-2023

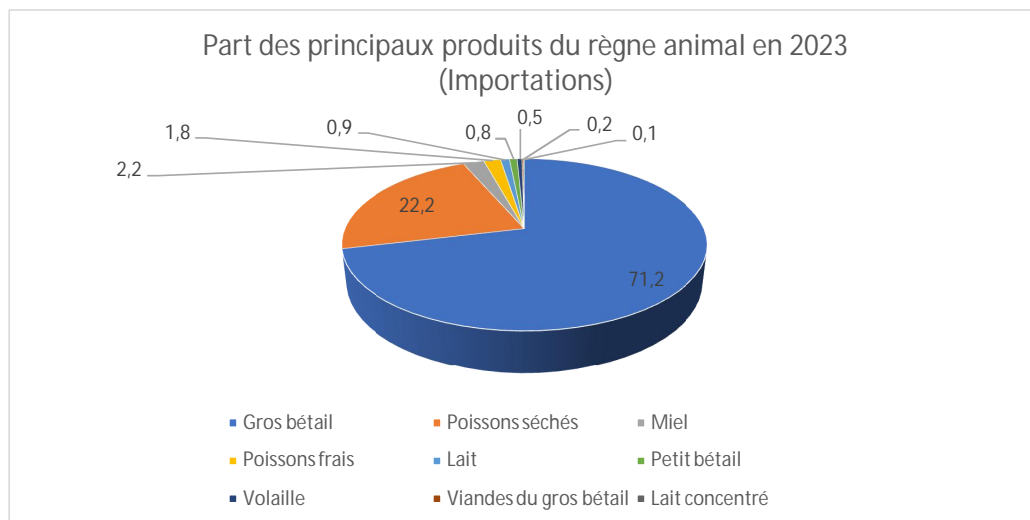
3.2.2. Animaux vivants et produits du règne animal importés

Les données de l'enquête indiquent que la valeur des importations informelles des animaux vivants et produits du règne animal au cours de l'année 2023 s'établit à 56 086,3 MBIF, soit 23,% des importations informelles.

Au cours de l'exercice 2023, les principaux produits importés sont représentés en majorité par le gros bétail avec 71,2 %; puis viennent les poissons séchés, avec 22,2 %, puis viennent

enfin le miel, les poissons frais, le lait, le petit bétail, les volailles, les viandes du gros bétail et le lait concentré, qui représentent une plus petite part des importations, à hauteur de 6,5 %.

Graphique 3 : Animaux vivants et produits du règne animal importés



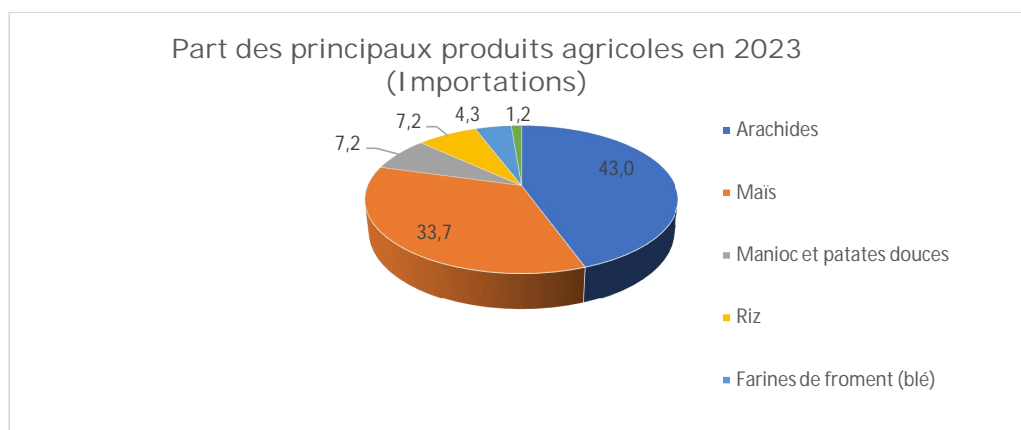
Source : ECTIB-2023

3.2.3. Principaux produits agricoles importés

Au cours de l'année 2023, les résultats de l'ECTIB-2023 montrent que les principaux produits agricoles importés s'évaluent à 147 050,3 MBIF, soit 62,6% du total des importations informelles.

Les principaux produits agricoles importés sont constitués des arachides, maïs, racines de manioc et de patate douce, riz et la farine de froment (blé), représentant à eux seuls plus 95,4% des produits agricoles importés.

Graphique 4 : Principaux produits agricoles importés à la période sous analyse de 2023

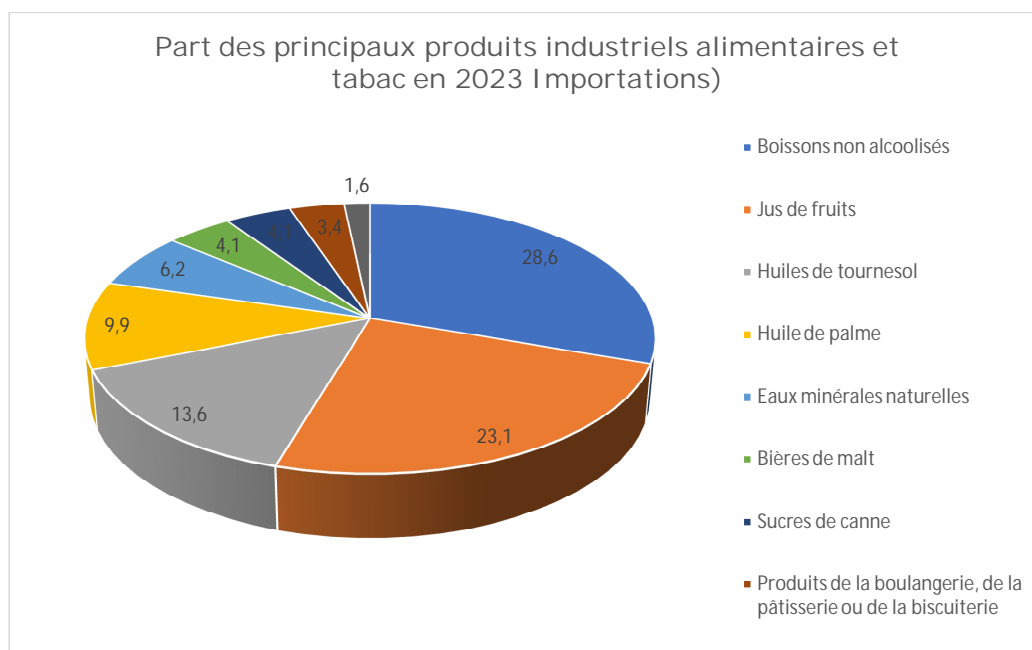


Source : ECTIB-2023

3.2.4. Principaux produits des industries alimentaires, boissons et tabac importés

Pour l'année 2023, l'analyse révèle que la valeur globale des importations des produits des industries alimentaires, boissons et tabacs informelle s'évalue à 8 643,2 MBIF majoritairement les boissons non alcoolisés avec 28,6 % de la valeur totale des produits des industries alimentaires, boissons et tabacs, vient ensuite le jus de fruits, de l'huile de tournesol, Huile de palme avec respectivement de 23,1 %, 13,6%, et 9,9 % de la valeur des importations des produits des industries alimentaires, boissons et tabacs informelle.

Graphique 5 : Les principaux produits des industries alimentaires, boissons et tabac importés



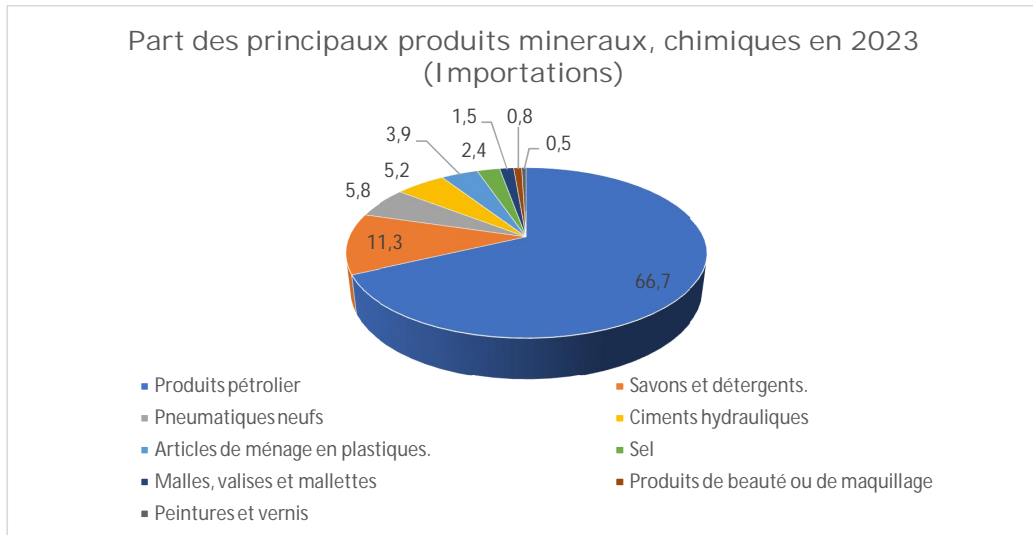
Source : ECTIB-2023

3.2.5. Principaux produits minéraux, produits des industries chimiques ou des industries connexes, matières et ouvrages en plastique importés

Au cours de l'année 2023, les importations informelles des produits minéraux, produits des industries chimiques ou des industries connexes, matières plastiques et ouvrages en plastiques s'évaluent à 9 839,0 MBIF et représentent 4,2 % de toutes les importations informelles.

Les principaux produits importés de ce secteur sont des produits pétroliers, des savons et détergents, des pneumatiques, du ciment, etc.

Graphique 6 : Importations des produits minéraux, produits des industries chimiques ou des industries connexes, matières et ouvrages en plastique

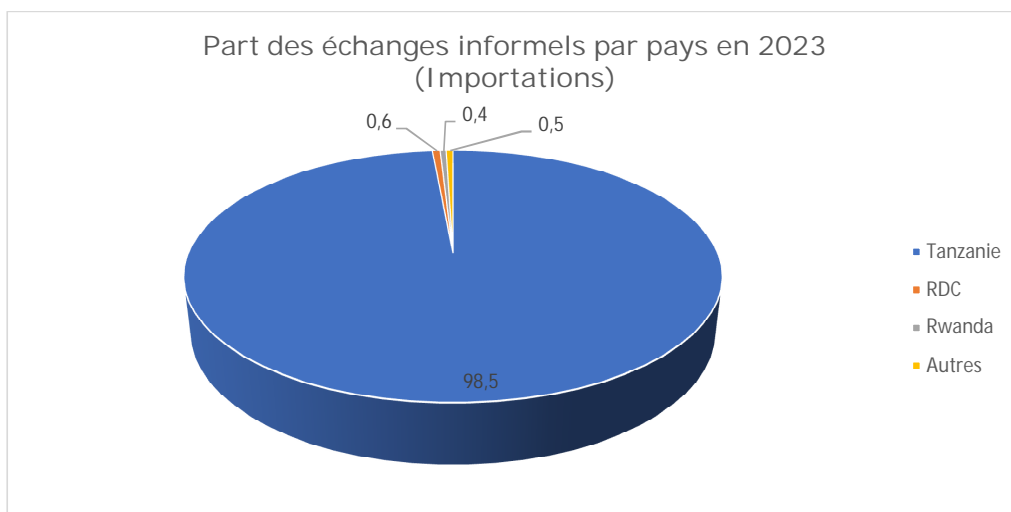


Source : ECTIB-2023

3.2.6. Pays d'origine des importations informelles

Au cours de l'année 2023, les résultats de l'ECTIB 2023 montrent que la Tanzanie vient largement en tête avec 98,5% du total des importations informelles, suivie par la République Démocratique du Congo (RDC) et le Rwanda avec respectivement des proportions de 0,6% et de 0,4%.

Graphique 7 : Importations par pays d'origine



Source : ECTIB-2023

3.2.7. Principaux produits importés par pays d'origine

Les résultats de l'enquête montrent que la grande partie des principaux produits importés informellement pour l'année 2023 proviennent de la Tanzanie et sont essentiellement constitués par les arachides, le maïs, le gros bétail avec respectivement 27,3 %, 21,4 %, 17,2 % de la valeur des importations informelles en provenance de la Tanzanie.

Tableau 6 : Principaux produits importés par pays d'origine (en %)

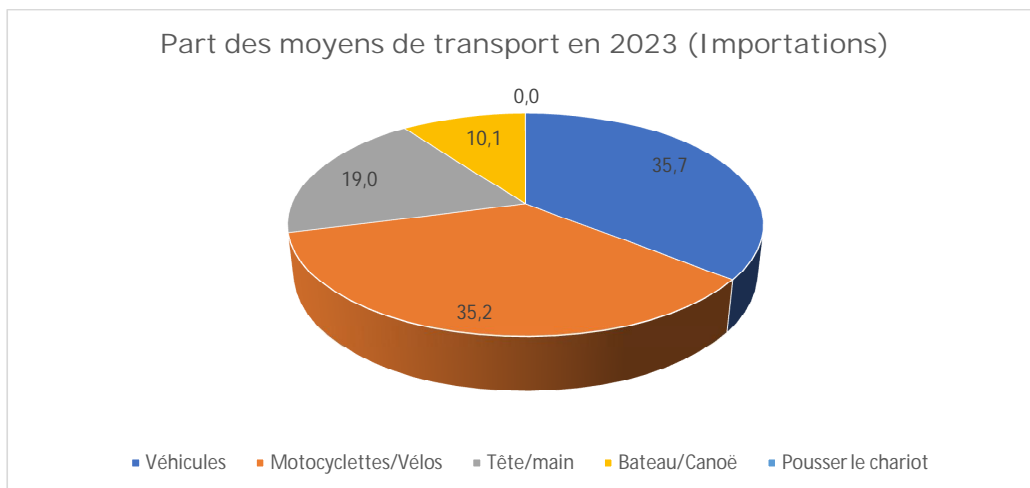
Importation par pays d'origine en 2023					
Description	RDC	Rwanda	Tanzanie	Autres	Total général
Arachides	0,5	0,4	27,3	0,1	26,9
Maïs	1,3	0,7	21,4	0,3	21,1
Gros bétail	-	-	17,2	-	17,0
Poissons séchés	21,1	2,4	5,3	0,2	5,3
Manioc et patates douces	3,0	0,6	4,6	0,0	4,5
Riz	17,8	0,9	4,4	3,7	4,5
Produits pétroliers	7,1	1,1	2,8	0,1	2,8
Farines de froment (blé)	0,0	0,0	2,7	0,0	2,7
Boissons non alcoolisées	0,0	1,0	1,1	0,7	1,1
Sommiers	0,4	2,4	0,8	8,3	0,9
Jus de fruits	0,1	1,5	0,9	0,7	0,8
Tissus de coton	9,0	3,0	0,7	6,3	0,8
Farines de céréales autres que de froment (blé)	1,0	1,1	0,8	5,0	0,8
Tomates	0,2	1,7	0,7	0,0	0,7
Haricots et petit pois	2,5	0,6	0,6	0,6	0,6
Chaussures.	1,0	2,0	0,6	2,3	0,6
Miel	0,0	0,1	0,5	0,0	0,5
Costumes ou complets hommes	0,1	0,4	0,5	1,8	0,5
Huiles de tournesol	3,2	7,3	0,5	1,0	0,5
Savons et détergents.	1,5	3,5	0,4	13,3	0,5
Poissons frais	1,9	0,0	0,4	0,1	0,4
Huile de palme	8,7	0,1	0,3	0,1	0,4
Bananes	0,1	0,4	0,3	0,0	0,3
Autres	19,4	68,8	5,2	55,4	5,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ECTIB-2023

3.2.8. Principaux moyens de transport des importations

Les principaux moyens de transport dans les importations informelles de la période sous analyse sont les véhicules, les motocycles/vélos, le transport par la tête/main et le transport par bateau.

Graphique 8 : Part des modes de transport utilisés dans le transport des importations informelles au cours de l'année 2023 (en %)



Source : ECTIB-2023

3.3. Exportations

L'analyse des données de toute l'année 2023 montre que la valeur des exportations informelles s'estime à 114 194,2MBIF et proviennent essentiellement de la Tanzanie et de la RDC. Par rapport aux exportations formelles, les exportations informelles représentent 21,2 % durant toute l'année de 2023.

Le tableau ci-dessous indique la part des exportations informelles dans le total des exportations formelles pour chaque pays transfrontalier.

Tableau 7 : Part des exportations informelles dans le total des exportations formelles pour l'année 2023

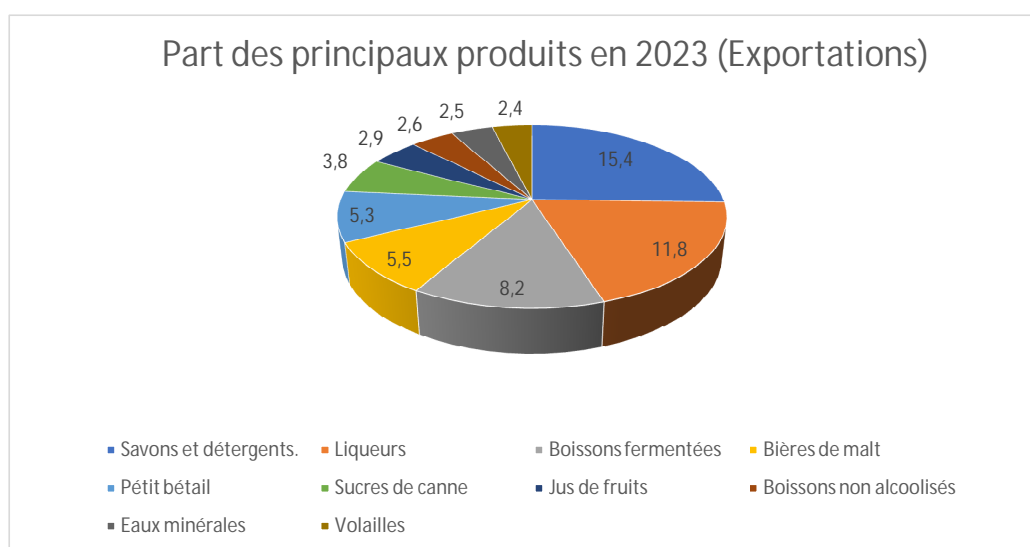
Pays	Parts (en %)				
	T1-23	T2-23	T3-23	T4-23	Annuel-23
Total Général	36,7	35,9	16,0	12,9	21,2
Dont: Tanzanie	732,9	408,0	419,6	373,1	455,5
RDC	56,0	31,5	31,2	33,5	36,6
Rwanda	14,8	4,8	5,8	4,7	6,0
Autres	-	-	-	0,0	0,0

Source : ECTIB-2023 et INSBU

3.3.1. Principaux produits exportés

Le Graphique 9 montre les dix principaux produits exportés au cours des douze mois de l'enquête. Ils sont respectivement constitués par les savons et les détergents, les liqueurs et autres boissons spiritueuses, les boissons alcoolisées et non alcoolisées, le petit bétail, les eaux minérales et les volailles.

Graphique 9 : Principaux produits exportés au cours de 2023



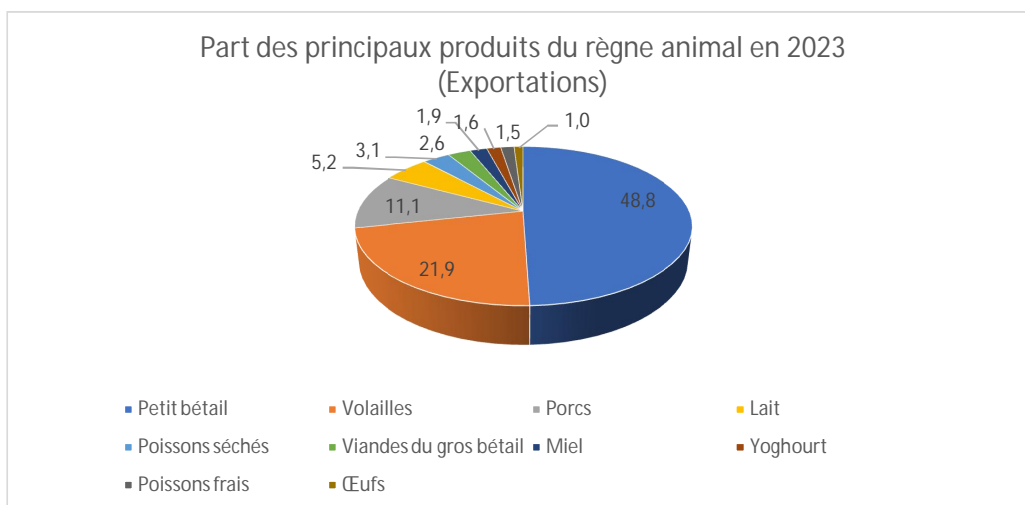
Source : ECTIB-2023

3.3.2. Animaux vivants et produits du règne animal exportés

La valeur des exportations informelles des animaux vivants et produits du règne animal au cours de l'année 2023 s'élève à 12 472,0 MBIF, soit 10,9% du total des produits informels exportés.

Les principaux produits exportés sont le petit bétail qui occupe une part importante, viennent ensuite les volailles, le porc, le lait, les viandes de vaches, les poissons séchés, le miel naturel, le yoghourt, les poissons frais et les œufs.

Graphique 10 : Animaux vivants et produits du règne animal exportés



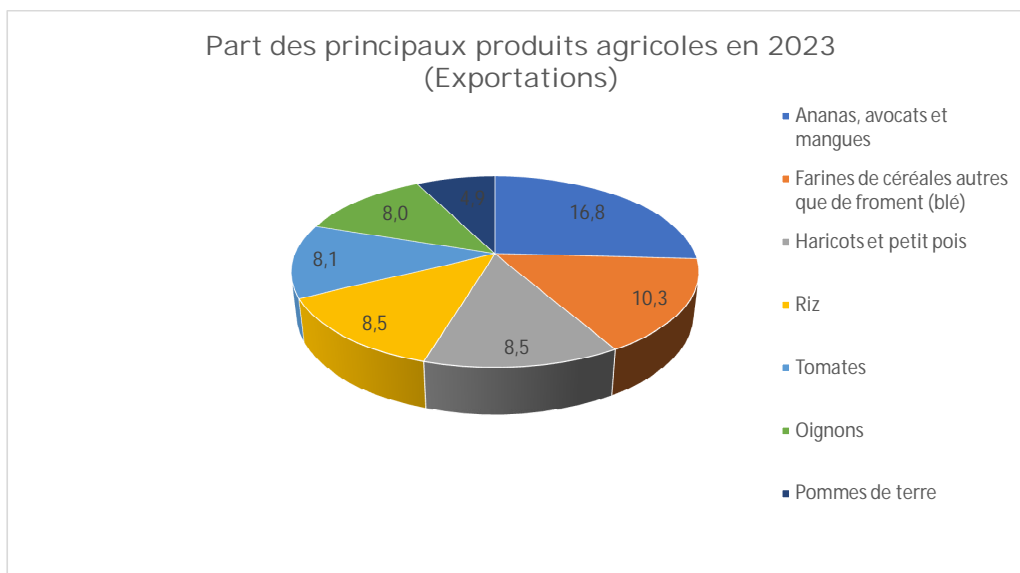
Source : ECTIB-2023

3.3.3. Principaux produits agricoles exportés

Au cours de l'année 2023, les résultats de l'ECTIB-2023 montrent que les principaux produits agricoles exportés s'élèvent à 12 545,2MBIF, soit 11,0% du total des exportations informelles.

Les principaux produits agricoles exportés sont principalement les fruits, la farine, le haricot, le riz et les légumes.

Graphique 11 : Produits agricoles exportés



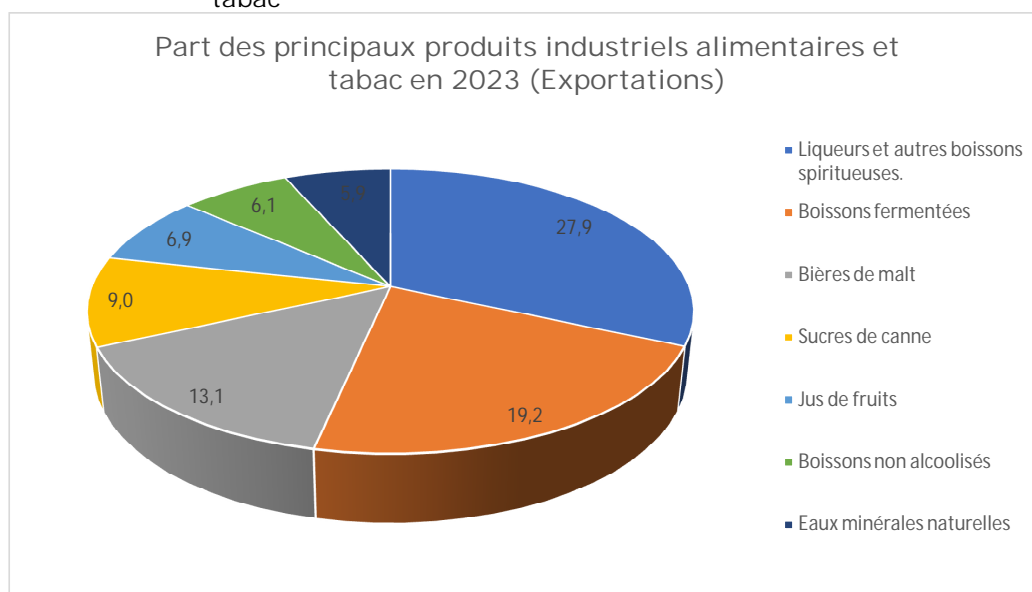
Source : ECTIB-2023

3.3.4. Exportation des principaux produits des industries alimentaires, boissons et tabac.

Pour l'année 2023, les résultats d'analyse montrent que l'exportation des principaux produits alimentaires, boissons et tabac totalisent 48 586,8 MBIF, soit 42,5% du total des exportations informelles.

Les liqueurs et autres boissons spiritueuses, boissons fermentées, bières de malt dominent à 60,1% du total des exportations des produits des industries agro-alimentaires. Ils représentent respectivement 27,9 %, 19,2%, 13,1% du total des principaux produits des industries alimentaires, boissons et tabac exporté.

Graphique 12 : Exportation des produits des industries alimentaires, boissons et tabac



Source : ECTIB-2023

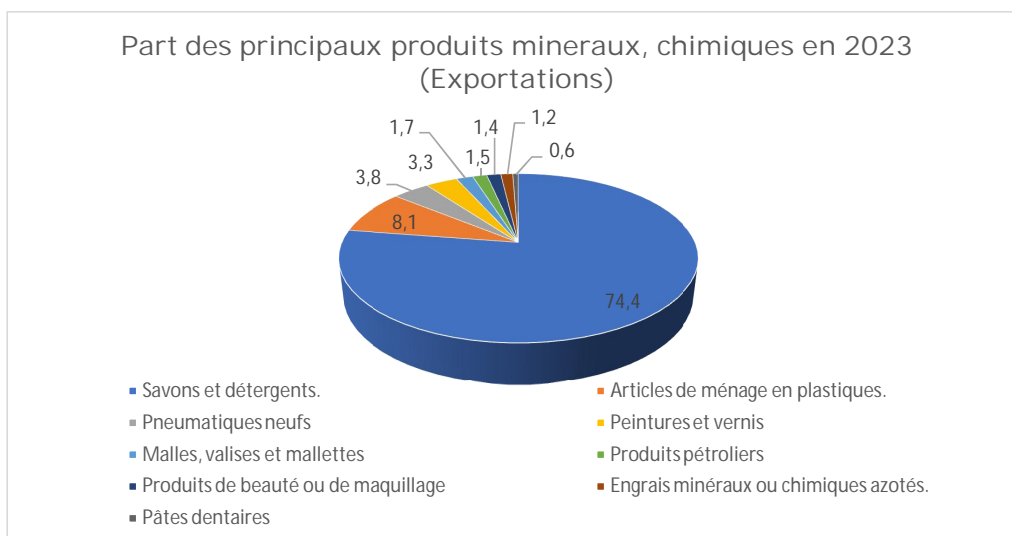
3.3.5. Exportation des produits minéraux, produits des industries chimiques, matières plastiques et ouvrages en plastique

Les résultats de l'ECTIB-2023 montrent que les exportations informelles totales des produits minéraux, produits des industries chimiques, matières plastiques et ouvrages en plastiques durant toute l'année de 2023 s'estiment à 23 684,8 MBIF, soit 20,7% du total des exportations informelles.

Les principaux produits exportés dans cette catégorie sont les savons et détergents, articles de ménage en plastique, les pneumatiques, les peintures et vernis, les malles et valises, les

produits pétroliers, les produits de beauté, les engrais minéraux ou chimiques azotés ainsi que les pâtes dentaires.

Graphique 13 : Exportations des produits minéraux, produits des industries chimiques, matières plastiques et ouvrages en plastiques

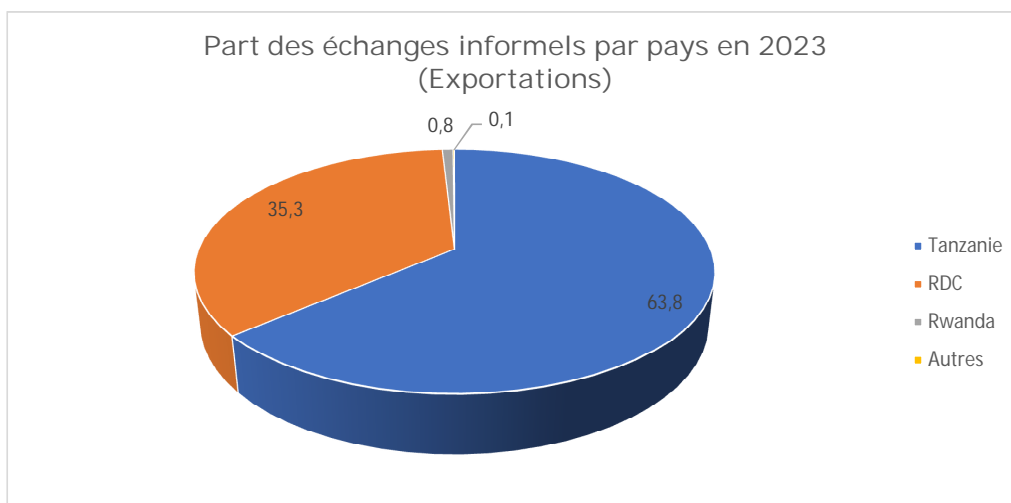


Source : ECTIB-2023

3.3.6. Pays de destination des exportations informelles

Au cours de l'année 2023, la majeure partie des exportations s'achemine vers la Tanzanie, avec 63,8 % du total des exportations informelles. Ensuite viennent la République Démocratique du Congo (RDC) et le Rwanda, avec respectivement 35,3 % et 0,8 %.

Graphique 14 : Pays partenaires en exportations informelles en 2023



Source : ECTIB-2023

3.3.7. Principaux produits exportés par pays de destination

Les résultats de l'enquête montrent que la grande partie des principaux produits exportés informellement pour l'année 2023 proviennent de la Tanzanie et sont essentiellement constitués par des savons et détergents, les boissons alcoolisées et non alcoolisées ainsi que le petit bétail.

Tableau 8 : Principaux produits exportés par pays de destination (en %)

Description	RDC	Rwanda	Tanzanie	Autres	Total général
Exportation par pays de provenance en 2023					
Savons et détergents.	11,4	2,6	17,8	3,8	15,4
Liqueurs et autres boissons spiritueuses	2,4	0,1	17,2	2,3	11,9
Boissons fermentées	2,8	0,5	11,2	11,8	8,2
Bières de malt	0,1	0,5	8,6	-	5,6
Petit bétail	0,0	0,0	8,3	-	5,3
Sucres de canne	0,0	0,6	6,0	0,1	3,8
Jus de fruits	4,7	0,3	2,0	0,8	2,9
Boissons non alcoolisés	3,7	0,3	2,1	0,3	2,6
Eaux minérales	6,9	0,3	0,1	0,2	2,5
Volailles	0,5	0,1	3,5	0,7	2,4
Ananas, avocats et mangues	0,6	1,1	2,5	0,7	1,8
Articles de ménage en plastiques	4,7	1,3	0,1	0,6	1,7
Chaussures.	3,6	0,9	0,0	1,1	1,3
Tôles métalliques	0,1	-	1,9	-	1,2

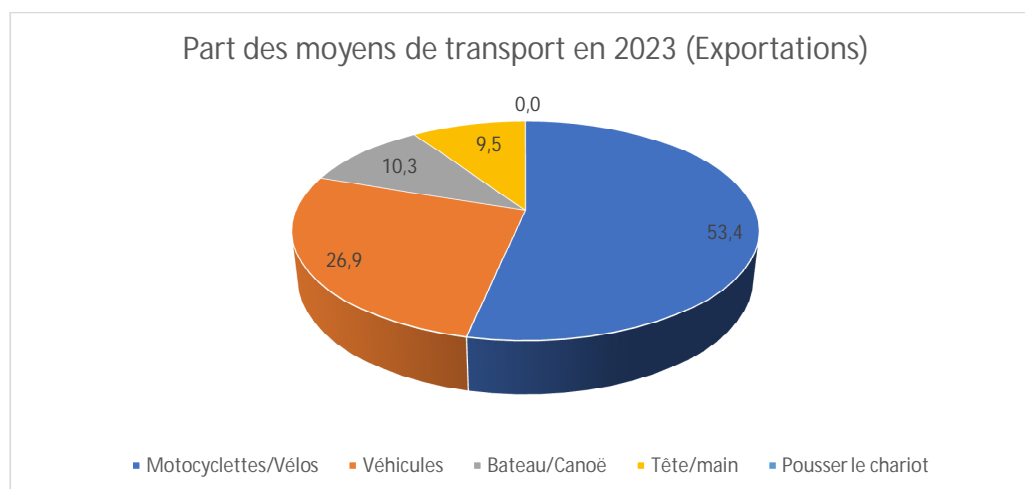
Description	RDC	Rwanda	Tanzanie	Autres	Total général
Porcs	-	-	1,9	-	1,2
Articles de friperie	3,0	0,0	0,2	0,1	1,2
Huile de palme	0,6	4,6	1,5	1,5	1,2
Farines de céréales autres que de froment (blé)	3,0	0,7	0,1	0,7	1,1
Haricots et petit pois	0,5	1,9	1,2	1,1	0,9
Riz	0,4	4,0	1,2	1,1	0,9
Tomates	1,6	8,0	0,4	1,2	0,9
Oignons	2,3	2,0	0,1	3,8	0,9
Pneumatiques neufs	1,0	0,3	0,7	-	0,8
Autres	46,0	69,9	11,5	68,2	24,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ECTIB-2023

3.3.8. Principaux moyens de transport

Au cours de l'exercice sous analyse, la motocyclette/vélo et le véhicule sont les principaux moyens de transport employés dans les exportations informelles. Le transport par tête/main et bateau sont les autres moyens de transport couramment utilisés dans l'activité d'exportation informelle.

Graphique 15 : Exportations informelles par moyens de transport en 2023(en %)



Source : ECTIB-2023

CONCLUSION

L'enquête sur le commerce transfrontalier informel de la période sous analyse de l'année 2023 avait pour objectif de capter les informations relatives au commerce transfrontalier informel au Burundi dans le but de pouvoir améliorer les données du secteur extérieur, notamment celles de la balance des paiements.

Les résultats de l'enquête retracent le niveau des échanges informels (importations et exportations), par produit, pays d'origine ou d'exportation, le moyen de transport utilisé ainsi que les provinces où le commerce transfrontalier informel est de plus en plus fréquent, etc.

L'enquête a montré que les échanges transfrontaliers informels globaux s'évaluent à 349 054,0 MBIF, dont 114 194,2 MBIF pour les exportations et 234 859,8 MBIF pour les importations.

Les principaux produits échangés avec nos pays voisins sont constitués en grande partie de produits manufacturés pour les exportations tels que les savons et les détergents et les boissons alcoolisées et non alcoolisées, etc. Quant aux importations, elles sont principalement constituées des arachides, du maïs et du petit bétail.

Il ressort de cette enquête, qu'au cours des trimestres sous analyse, les importations informelles représentent environ 7,9% du total des importations formelles au cours de la période sous analyse. Quant aux exportations informelles, elles représentent environ 21,2% du total des exportations formelles.

De plus, l'enquête a également montré que la Tanzanie est le principal pays partenaire tant au niveau des importations informelles que des exportations informelles.

Pour ce qui est du moyen de transport utilisé, les véhicules et les motocyclettes/Vélos constituent les principaux moyens de transport pour les importations informelles, au moment où le transport par motocyclette/vélo est le plus utilisé pour les exportations informelles suivis par le transport par véhicule.

Les principaux points d'entrée ou/et de sortie sont localisés dans les provinces Cankuzo, Makamba, Muyinga, Bujumbura Mairie, Rutana et Ruyigi. Les provinces de Rumonge, Cibitoke, Ngozi et Kirundo sont les entités où l'ampleur du commerce transfrontalier informel est faible.

ANNEXE I : TABLEAUX DES IMPORTATIONS

Tableau 9 : Echanges informels par provinces (en %)/Importations

		Importations									
		T1		T2		T3		T4		Annuel 2023	
	Province	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	TOTAL	Part (en %)
1	Cankuzo	8 030,9	20,2	18 811,1	46,8	54 602,9	73,4	61 592,2	76,5	143 037,1	60,9
2	Makamba	14 617,6	36,7	10 561,0	26,3	7 948,4	10,7	9 014,0	11,2	42 141,0	17,9
3	Muyinga	5 279,6	13,3	3 982,4	9,9	5 235,3	7,0	2 646,9	3,3	17 144,2	7,3
4	Rutana	3 264,0	8,2	3 968,4	9,9	3 875,6	5,2	4 767,0	5,9	15 874,9	6,8
5	Ruyigi	7 583,7	19,1	1 860,7	4,6	1 997,6	2,7	1 883,4	2,3	13 325,4	5,7
6	Rumonge	584,8	1,5	297,2	0,7	210,4	0,3	181,4	0,2	1 273,8	0,5
7	Kirundo	189,1	0,5	278,8	0,7	228,2	0,3	247,9	0,3	944,0	0,4
8	Ngozi	145,0	0,4	234,3	0,6	187,2	0,3	196,4	0,2	762,8	0,3
9	Cibitoke	64,7	0,2	81,9	0,2	51,3	0,1	23,3	0,0	221,2	0,1
10	Bujumbura	21,1	0,1	85,1	0,2	24,4	0,0	3,3	0,0	133,9	0,1
11	Mairie de Bujumbura	0,7	0,0	0,4	0,0	0,1	0,0	0,4	0,0	1,6	0,0
	Total	39 781,3	100,0	40 161,1	100,0	74 361,3	100,0	80 556,1	100,0	234 859,8	100,0

Tableau 10 : Principales importations de la période sous analyse de 2023

	Description	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	TOTAL	Part (en %)
Importations											
		T1-23		T2-23		T3-23		T4-23		Annuel 2023	
1	Arachides	6 303,4	15,8	4 705,0	11,7	22 884,5	30,8	29 316,3	36,4	63 209,10	26,9
2	Mais	4 063,4	10,2	4 700,1	11,7	19 145,9	25,7	21 624,7	26,8	49 534,16	21,1
3	Gros bétail	14 003,6	35,2	10 720,3	26,7	7 210,6	9,7	7 973,7	9,9	39 908,14	17,0
4	Poissons séchés	1 735,5	4,4	4 856,0	12,1	3 586,4	4,8	2 288,7	2,8	12 466,44	5,3
5	Racines de manioc et patates douces	664,4	1,7	1 289,5	3,2	2 822,6	3,8	5 813,2	7,2	10 589,81	4,5
6	Riz	1 459,1	3,7	1 718,5	4,3	3 886,6	5,2	3 516,2	4,4	10 580,48	4,5
7	Produits pétroliers	1 657,5	4,2	2 207,9	5,5	1 924,8	2,6	769,0	1,0	6 559,19	2,8
8	Farines de froment (blé)	1 326,6	3,3	1 190,5	3,0	2 351,5	3,2	1 485,3	1,8	6 353,88	2,7
9	Boissons non alcoolisés	1 148,9	2,9	322,8	0,8	423,0	0,6	573,6	0,7	2 468,35	1,1
10	Sommiers	317,0	0,8	530,8	1,3	706,9	1,0	479,3	0,6	2 034,11	0,9
11	Jus de fruits	-	-	923,9	2,3	682,1	0,9	386,7	0,5	1 992,68	0,8
12	Tissus de coton	905,1	2,3	466,7	1,2	283,4	0,4	282,8	0,4	1 937,95	0,8
13	Farines de céréales autres que de froment (blé)	413,7	1,0	221,7	0,6	650,9	0,9	542,0	0,7	1 828,36	0,8
14	Tomates	470,2	1,2	663,5	1,7	347,5	0,5	196,0	0,2	1 677,30	0,7
15	Haricots et petit pois	899,4	2,3	461,9	1,2	25,3	0,0	56,6	0,1	1 443,12	0,6
16	Chaussures	228,7	0,6	321,0	0,8	609,6	0,8	221,0	0,3	1 380,35	0,6
17	Miel naturel	12,0	0,0	976,9	2,4	56,0	0,1	194,6	0,2	1 239,55	0,5
18	Costumes ou	-	-	151,9	0,4	943,8	1,3	128,0	0,2	1 223,76	0,5

	Description	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	TOTAL	Part (en %)
	complets pour hommes										
19	Huiles de coton	186,7	0,5	146,6	0,4	385,6	0,5	454,0	0,6	1 172,91	0,5
20	Savons et détergents.	139,9	0,4	294,4	0,7	428,8	0,6	250,2	0,3	1 113,19	0,5
Autres		3 846,2	9,7	3 291,2	8,2	5 005,5	6,7	4 004,2	5,0	16 147,0	6,9
Total		39 781,3	100,0	40 161,1	100,0	74 361,3	100,0	80 556,1	100,0	234 859,8	100,0

Tableau 11 : Animaux vivants et produits du règne animal importés

	Description	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	TOTAL	Part (en %)
Importation											
		T1		T2		T3		T4		Annuel 2023	
1	Gros bétail	14 003,6	86,07	10 720,3	62,4	7 210,6	62,8	7 973,7	71,4	39 908,1	71,2
2	Poissons séchés	1 735,5	10,67	4 856,0	28,3	3 586,4	31,3	2 288,7	20,5	12 466,4	22,2
3	Miel naturel	12,0	0,07	976,9	5,7	56,0	0,5	194,6	1,7	1 239,6	2,2
4	Poissons frais	84,5	0,52	84,4	0,5	333,0	2,9	495,8	4,4	997,6	1,8
5	Lait non concentrés	136,4	0,84	128,6	0,7	124,9	1,1	136,3	1,2	526,2	0,9
6	Petit bétail	227,2	1,40	100,2	0,6	74,6	0,7	54,5	0,5	456,5	0,8
7	Volailles	13,4	0,08	260,6	1,5	8,0	0,1	4,3	0,0	286,4	0,5
8	Viandes du gros bétail	22,3	0,14	15,5	0,1	54,5	0,5	2,7	0,0	95,0	0,2
9	Lait concentré	6,8	0,04	8,8	0,1	11,3	0,1	12,1	0,1	39,0	0,1
10	Autres animaux vivants	12,6	0,08	12,2	0,1	-	-	0,1	0,0	24,9	0,0
11	Fromages	3,1	0,02	4,0	0,0	4,0	0,0	4,2	0,0	15,2	0,0
12	Porcs	1,7	0,01	2,3	0,0	6,1	0,1	3,7	0,0	13,9	0,0
13	Yoghourt	8,8	0,05	0,8	0,0	0,4	0,0	0,5	0,0	10,5	0,0
14	Œufs	1,2	0,01	0,4	0,0	2,3	0,0	0,9	0,0	4,8	0,0
15	Viandes du petit bétail	-	-	-	-	0,9	0,0	0,1	0,0	1,0	0,0
16	Viandes des porcs	-	-	-	-	-	-	0,4	0,0	0,4	0,0
17	Viandes des volailles	-	-	-	-	-	-	0,3	0,0	0,3	0,0
18	Poissons frais	0,1	0,00	-	-	-	-	0,1	0,0	0,2	0,0
19	Autres	0,2	0,00	0,0	0,0	-	-	0,1	0,0	0,3	0,0
	Total	16 269,34	100,00	17 170,92	100,0	11 473,00	100,0	11 173,01	100,0	56 086,27	100,0

Tableau 12 : Principaux produits agricoles importés

	Description	Valeur (en MBIF)		Part (en %)		Valeur (en MBIF)		Part (en %)		TOTAL	Part (en %)		
		Importation											
		T1		T2		T3		T4				Annuel 2023	
1	Arachides	6 303,4	39,2	4 705,0	30,7	22 884,5	43,5	29 316,3	46,5	63 209,1	43,0		
2	Mais	4 063,4	25,3	4 700,1	30,6	19 145,9	36,4	21 624,7	34,3	49 534,2	33,7		
3	Manioc et patates douces	664,4	4,1	1 289,5	8,4	2 822,6	5,4	5 813,2	9,2	10 589,8	7,2		
4	Riz	1 459,1	9,1	1 718,5	11,2	3 886,6	7,4	3 516,2	5,6	10 580,5	7,2		
5	Farines de froment (blé)	1 326,6	8,3	1 190,5	7,8	2 351,5	4,5	1 485,3	2,4	6 353,9	4,3		
6	Farines de céréales autres que de froment (blé)	413,7	2,6	221,7	1,4	650,9	1,2	542,0	0,9	1 828,4	1,2		
7	Tomates	470,2	2,9	663,5	4,3	347,5	0,7	196,0	0,3	1 677,3	1,1		
8	Haricot et petit pois	899,4	5,6	461,9	3,0	25,3	0,0	56,6	0,1	1 443,1	1,0		
9	Bananes	142,7	0,9	159,4	1,0	212,9	0,4	139,4	0,2	654,4	0,4		
10	Farine de manioc	56,5	0,4	65,7	0,4	84,0	0,2	91,4	0,1	297,7	0,2		
11	Sorgho	110,4	0,7	25,4	0,2	61,1	0,1	30,4	0,0	227,3	0,2		
12	Ananas, avocats et mangues	54,9	0,3	15,1	0,1	53,3	0,1	51,6	0,1	174,8	0,1		
13	Autres céréales.	21,7	0,1	25,0	0,2	18,6	0,0	33,6	0,1	98,8	0,1		
14	Autres légumes	21,7	0,1	27,3	0,2	10,3	0,0	5,7	0,0	65,1	0,0		
15	Plantes	-	-	13,9	0,1	25,5	0,0	9,8	0,0	49,1	0,0		
16	Autres fruits	20,3	0,1	8,6	0,1	6,8	0,0	4,0	0,0	39,7	0,0		
17	Melons	6,5	0,0	3,3	0,0	8,4	0,0	17,8	0,0	36,1	0,0		
18	Oignons	6,3	0,0	15,8	0,1	3,5	0,0	8,4	0,0	34,0	0,0		
19	Cannes à sucre	3,1	0,0	6,2	0,0	18,2	0,0	6,1	0,0	33,6	0,0		
20	Pommes de terre	5,5	0,0	6,3	0,0	6,9	0,0	12,9	0,0	31,7	0,0		
21	Autres	16,5	0,1	22,7	0,1	29,4	0,1	23,2	0,0	91,8	0,1		
	Total	16 066,5	100,0	15 345,3	100,0	52 653,9	100,0	62 984,6	100,0	147 050,3	100,0		

Tableau 13 : Principaux produits industriels importés

	Description	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	TOTAL	Part (en %)
Importation											
		T1		T2		T3		T4		Annuel 2023	
1	Boissons non alcoolisés	1 148,9	65,8	322,8	16,0	423,0	14,5	573,6	29,3	2 468,3	28,6
2	Jus de fruits	-	-	923,9	45,7	682,1	23,4	386,7	19,7	1 992,7	23,1
3	Huiles de tournesol	186,7	10,7	146,6	7,3	385,6	13,2	454,0	23,2	1 172,9	13,6
4	Huile de palme	73,3	4,2	123,4	6,1	398,5	13,7	260,4	13,3	855,5	9,9
5	Eaux minérales	5,2	0,3	180,7	8,9	349,5	12,0	3,0	0,2	538,4	6,2
6	Bières de malt	85,4	4,9	75,1	3,7	91,1	3,1	101,5	5,2	353,1	4,1
7	Sucres	4,7	0,3	12,8	0,6	280,4	9,6	55,2	2,8	353,0	4,1
8	Produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie	94,6	5,4	71,9	3,6	64,2	2,2	60,5	3,1	291,2	3,4
9	Boissons fermentées	59,2	3,4	37,9	1,9	23,9	0,8	16,6	0,8	137,7	1,6
10	Farines de manioc	-	-	-	-	115,4	4,0	-	-	115,4	1,3
11	Autres	88,2	5,1	125,5	6,2	104,2	3,6	47,2	2,4	365,0	4,2
	Total	1 746,0	100,0	2 020,6	100,0	2 917,9	100,0	1 958,6	100,0	8 643,2	100,0

Tableau 14 : Principaux produits minérales et chimiques importés

	Description	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	TOTAL	Part (en %)
Importation											
		T1		T2		T3		T4		Annuel 2023	
1	Produits pétrolier	1 657,5	75,2	2 207,9	76,0	1 924,8	56,4	769,0	58,3	6 559,2	66,7
2	Savons et détergents.	139,9	6,3	294,4	10,1	428,8	12,6	250,2	19,0	1 113,2	11,3
3	Pneumatiques neufs	5,4	0,2	39,0	1,3	516,8	15,2	5,8	0,4	566,9	5,8
4	Ciments	64,2	2,9	35,2	1,2	307,4	9,0	107,9	8,2	514,7	5,2
5	Articles de ménage en plastiques.	90,1	4,1	160,7	5,5	73,6	2,2	55,4	4,2	379,9	3,9
6	Sel	61,2	2,8	54,6	1,9	70,2	2,1	49,4	3,7	235,3	2,4
7	Malles, valises et mallettes	47,9	2,2	37,3	1,3	37,2	1,1	21,9	1,7	144,3	1,5
8	Produits de beauté ou de maquillage	25,0	1,1	22,2	0,8	24,3	0,7	10,7	0,8	82,2	0,8
9	Peintures et vernis	26,1	1,2	5,7	0,2	7,7	0,2	6,1	0,5	45,5	0,5
10	Autres	87,0	3,9	49,6	1,7	19,2	0,6	42,0	3,2	197,8	2,0
	Total	2 204,2	100,0	2 906,5	100,0	3 409,9	100,0	1 318,4	100,0	9 839,0	100,0

Tableau 15 : Principaux moyens de transport des importations

Description	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	TOTAL	Part (en %)
Importation										
	T1-23		T2-23		T3-23		T4-23		Annuel-23	
Véhicules	4 197,8	10,6	8 791,0	21,9	14 904,3	55,0	36 076,1	44,8	83 891,2	35,7
Motocyclettes/Vélos	15 120,1	38,0	13 540,4	33,7	6 732,2	24,8	28 759,3	35,7	82 558,5	35,2
Tête/main	15 175,1	38,1	12 081,5	30,1	2 471,8	9,1	8 890,5	11,0	44 546,3	19,0
Bateau/Canoë	5 287,9	13,3	5 716,6	14,2	3 003,3	11,1	6 829,0	8,5	23 829,9	10,1
Pousser le chariot	0,4	0,0	31,7	0,1	2,0	0,0	1,3	0,0	33,9	0,0
Total général	39 781,3	100,0	40 161,1	100,0	27 113,6	100,0	80 556,1	100,0	234 859,8	100,0

ANNEXE II : TABLEAUX DES EXPORTATIONS

Tableau 16 : Echanges informels par provinces (en %)/Exportations

	Province	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	TOTAL	Part (en %)
Exportations											
		T1		T2		T3		T4		Annuel 2023	
1	Cankuzo	10 938,6	34,6	11 329,7	38,5	10 733,7	39,6	9 652,8	37,1	42 767,5	37,4
2	Mairie de Bujumbura	7 499,6	23,7	5 098,9	17,3	5 437,2	20,1	4 914,6	18,9	23 011,4	20,1
3	Bujumbura	3 264,4	10,3	3 206,1	10,9	3 615,0	13,3	3 247,4	12,5	13 367,4	11,7
4	Makamba	3 951,3	12,5	2 139,5	7,3	1 659,9	6,1	2 291,8	8,8	10 068,5	8,8
5	Muyinga	2 536,2	8,0	3 554,3	12,1	1 876,6	6,9	1 718,4	6,6	9 712,5	8,5
6	Ruyigi	831,4	2,6	1 643,2	5,6	1 411,5	5,2	1 522,2	5,8	5 421,8	4,7
7	Rutana	1 297,0	4,1	1 257,4	4,3	1 389,4	5,1	1 228,9	4,7	5 186,2	4,5
8	Rumonge	655,0	2,1	483,4	1,6	385,5	1,4	723,1	2,8	2 252,2	2,0
9	Cibitoke	439,0	1,4	581,2	2,0	427,4	1,6	562,0	2,2	2 014,5	1,8
10	Ngozi	124,1	0,4	111,8	0,4	136,7	0,5	135,7	0,5	509,6	0,4
11	Kirundo	72,9	0,2	26,5	0,1	40,6	0,1	42,1	0,2	182,5	0,2
	Total	31 609,5	100,0	29 432,0	100,0	27 113,6	100,0	26 039,1	100,0	114 494,2	100,0

Tableau 17 : Principales exportations de la période sous analyse de 2023

Code HS	Description	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	TOTAL	Part (en %)
Exportations											
		T1-23		T2-23		T3-23		T4-23		Annuel 23	
1	Savons et détergents.	6 131,5	19,4	4 190,7	14,2	3 884,4	14,3	3 405,3	13,1	17 611,77	15,4
2	Liqueurs	3 670,7	11,6	2 724,3	9,3	3 261,2	12,0	3 881,0	14,9	13 537,17	11,8
3	Boissons fermentées	1 640,0	5,2	2 813,3	9,6	2 698,2	10,0	2 173,3	8,3	9 324,79	8,2
4	Bières de malt	3 155,5	10,0	1 446,7	4,9	585,1	2,2	1 158,6	4,4	6 345,91	5,5
5	Pétit bétail	1 140,3	3,6	1 180,5	4,0	2 093,4	7,7	1 676,2	6,4	6 090,35	5,3
6	Sucres de canne	1 483,5	4,7	1 730,3	5,9	475,7	1,8	678,0	2,6	4 367,44	3,8
7	Jus de fruits	-	-	1 151,8	3,9	927,2	3,4	1 285,8	4,9	3 364,78	2,9
8	Boissons non alcoolisées	1 380,3	4,4	411,5	1,4	536,5	2,0	659,5	2,5	2 987,83	2,6
9	Eaux minérales	680,5	2,2	748,9	2,5	695,4	2,6	740,6	2,8	2 865,30	2,5
10	Volailles	570,9	1,8	961,3	3,3	660,1	2,4	537,0	2,1	2 729,29	2,4
11	Ananas, avocats et mangues	413,2	1,3	477,6	1,6	629,2	2,3	589,3	2,3	2 109,33	1,8
12	Vaisselle et articles de ménage en plastique	509,6	1,6	459,9	1,6	567,6	2,1	393,3	1,5	1 930,31	1,7
13	Chaussures.	595,4	1,9	248,6	0,8	258,4	1,0	384,7	1,5	1 487,10	1,3
14	Tôle métalliques en fer ou en acier.	209,5	0,7	651,8	2,2	387,0	1,4	164,4	0,6	1 412,68	1,2
15	Porcs	241,5	0,8	245,3	0,8	462,8	1,7	432,7	1,7	1 382,19	1,2
16	Articles de friperie	409,8	1,3	329,9	1,1	312,8	1,2	289,6	1,1	1 342,10	1,2
17	Huile de palme et ses fractions	460,4	1,5	519,7	1,8	193,5	0,7	156,8	0,6	1 330,31	1,2
18	Farines de céréales autres que de froment	280,9	0,9	380,0	1,3	369,0	1,4	256,7	1,0	1 286,67	1,1

Code HS	Description	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	TOTAL	Part (en %)
Exportations											
		T1-23		T2-23		T3-23		T4-23		Annuel 23	
	(blé)										
19	Haricots et petit pois	340,4	1,1	270,7	0,9	280,3	1,0	178,0	0,7	1 069,38	0,9
20	Riz	371,5	1,2	590,7	2,0	72,4	0,3	26,7	0,1	1 061,34	0,9
Autres		7 924,4	25,1	7 898,4	26,8	7 763,6	28,6	6 971,7	26,8	30 734,5	26,9
Total		31 609,5	100,0	29 432,0	100,0	27 113,6	100,0	26 039,1	100,0	114 370,6	100,0

Tableau 18 : Animaux vivants et produits du règne animal exportés

	Description	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	TOTAL	Part (en %)
Exportation											
		T1		T2		T3		T4		Annuel 2023	
1	Petit bétail	1 140,3	45,3	1 180,5	39,0	2 093,4	54,8	1 676,2	51,0	6 090,4	48,8
2	Volailles	570,9	22,7	961,3	31,8	660,1	17,3	537,0	16,3	2 729,3	21,9
3	Porcs	241,5	9,6	245,3	8,1	462,8	12,1	432,7	13,2	1 382,2	11,1
4	Lait non concentrés	78,6	3,1	158,1	5,2	240,3	6,3	174,8	5,3	651,9	5,2
5	Poissons séchés	119,1	4,7	70,9	2,3	109,5	2,9	84,9	2,6	384,5	3,1
6	Viandes du gros bétail	106,7	4,2	145,9	4,8	51,7	1,4	17,9	0,5	322,1	2,6
7	Miel naturel	44,2	1,8	98,8	3,3	57,3	1,5	37,9	1,2	238,2	1,9
8	Yoghourt	73,0	2,9	47,3	1,6	48,0	1,3	30,7	0,9	199,1	1,6
9	Poissons frais	84,3	3,4	50,8	1,7	20,2	0,5	32,8	1,0	188,1	1,5
10	Œufs	24,5	1,0	41,6	1,4	24,4	0,6	35,2	1,1	125,7	1,0
11	Gros bétail	13,8	0,6	14,9	0,5	19,3	0,5	38,0	1,2	86,1	0,7
12	Lait concentré	7,7	0,3	4,4	0,1	15,7	0,4	5,1	0,2	32,9	0,3
13	Viandes du petit bétail	8,8	0,3	1,6	0,1	13,0	0,3	-	-	23,4	0,2

	Description	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	TOTAL	Part (en %)
14	Fromages	0,1	0,0	0,3	0,0	2,7	0,1	3,5	0,1	6,5	0,1
15	Autres animaux vivants	0,2	0,0	1,0	0,0	0,2	0,0	3,9	0,1	5,3	0,0
16	Viandes des porcs	2,3	0,1	1,8	0,1	0,3	0,0	0,7	0,0	5,1	0,0
17	Viandes des volailles	-	-	-	-	-	-	0,9	0,0	0,9	0,0
18	Autres	0,1	0,0	-	-	0,0	0,0	176,7	5,4	0,5	0,0
	Total	2 516,0	100,0	3 024,6	100,0	3 818,8	100,0	3 288,9	100,0	12 472,0	100,0

Tableau 19 : Principaux produits agricoles exportés

	Description	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	TOTAL	Part (en %)
		Exportation									
		T1		T2		T3		T4		Annuel 2023	
1	Ananas, avocats et mangues	413,2	13,3	477,6	14,2	629,2	18,5	589,3	22,2	2 109,3	16,8
2	Farines de céréales autres que de froment (blé)	280,9	9,0	380,0	11,3	369,0	10,9	256,7	9,7	1 286,7	10,3
3	Petit pois	340,4	10,9	270,7	8,0	280,3	8,2	178,0	6,7	1 069,4	8,5
4	Riz	371,5	11,9	590,7	17,5	72,4	2,1	26,7	1,0	1 061,3	8,5
5	Tomates	382,7	12,3	224,6	6,7	165,9	4,9	242,5	9,1	1 015,7	8,1
6	Oignons	226,1	7,3	157,2	4,7	374,9	11,0	247,6	9,3	1 005,8	8,0
7	Pommes de terre	226,4	7,3	158,5	4,7	113,9	3,3	114,2	4,3	613,0	4,9
8	Autres légumes	73,6	2,4	47,9	1,4	342,2	10,1	84,9	3,2	548,6	4,4
9	Manioc et patates douces	97,0	3,1	84,0	2,5	85,1	2,5	96,6	3,6	362,7	2,9

	Description	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	TOTAL	Part (en %)
10	Bulbes, tubercules racines tubéreuses	70,2	2,3	123,7	3,7	118,3	3,5	37,2	1,4	349,4	2,8
11	Bananes	95,9	3,1	76,1	2,3	78,2	2,3	85,7	3,2	335,8	2,7
12	Thé	30,6	1,0	153,0	4,5	55,3	1,6	77,1	2,9	316,0	2,5
13	Agrumes	57,0	1,8	108,9	3,2	128,7	3,8	20,1	0,8	314,6	2,5
14	Choux	98,8	3,2	67,1	2,0	75,3	2,2	43,0	1,6	284,2	2,3
15	Farines de froment (blé)	37,1	1,2	95,8	2,8	81,5	2,4	52,3	2,0	266,7	2,1
16	Sorgho	43,4	1,4	1,7	0,0	36,4	1,1	156,8	5,9	238,3	1,9
17	Farine de manioc	50,9	1,6	41,4	1,2	59,5	1,7	60,7	2,3	212,4	1,7
18	Café	4,1	0,1	24,0	0,7	61,4	1,8	79,9	3,0	169,4	1,4
19	Arachides	41,2	1,3	26,4	0,8	26,8	0,8	35,9	1,4	130,3	1,0
20	Mais	60,6	1,9	34,2	1,0	5,3	0,2	16,0	0,6	116,2	0,9
	Autres	114,7	3,7	227,4	6,7	241,7	7,1	155,6	5,9	739,4	5,9
	Total	3 116,1	100,0	3 371,1	100,0	3 401,2	100,0	2 656,8	100,0	12 545,2	100,0

Tableau 20 : Principaux produits industriels exportés

	Description	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	TOTAL	Part (en %)
Exportation											
		T1		T2		T3		T4		Annuel 2023	
1	Liqueurs et autres boissons spiritueuses.	3 670,7	26,7	2 724,3	21,8	3 261,2	30,7	3 881,0	33,1	13 537,2	27,9
2	Boissons fermentées	1 640,0	11,9	2 813,3	22,5	2 698,2	25,4	2 173,3	18,5	9 324,8	19,2
3	Bières de malt	3 155,5	23,0	1 446,7	11,6	585,1	5,5	1 158,6	9,9	6 345,9	13,1
4	Sucres	1 483,5	10,8	1 730,3	13,9	475,7	4,5	678,0	5,8	4 367,4	9,0
5	Jus de fruits	-	-	1 151,8	9,2	927,2	8,7	1 285,8	11,0	3 364,8	6,9
6	Boissons non alcoolisés	1 380,3	10,0	411,5	3,3	536,5	5,0	659,5	5,6	2 987,8	6,1
7	Eaux minérales	680,5	5,0	748,9	6,0	695,4	6,5	740,6	6,3	2 865,3	5,9
8	Huile de palme	460,4	3,3	519,7	4,2	193,5	1,8	156,8	1,3	1 330,3	2,7
9	Produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie	193,6	1,4	176,5	1,4	155,7	1,5	243,4	2,1	769,2	1,6
10	Tabac	120,5	0,9	124,3	1,0	139,6	1,3	192,3	1,6	576,6	1,2
11	Saucisses	179,5	1,3	125,0	1,0	65,3	0,6	70,0	0,6	439,8	0,9
	Autres	778,9	5,7	516,3	4,1	900,2	8,5	482,4	4,1	2 677,8	5,5
	Total	13 743,2	100,0	12 488,4	100,0	10 633,5	100,0	11 721,6	100,0	48 586,8	100,0

Tableau 21 : Principaux produits minérales et chimiques exportés

	Description	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	TOTAL	Part (en %)
Exportation											
		T1		T2		T3		T4		Annuel 2023	
1	Savons et détergents.	6 131,5	82,2	4 190,7	69,9	3 884,4	72,4	3 405,3	70,0	17 611,8	74,4
2	Articles de ménage en plastiques.	509,6	6,8	459,9	7,7	567,6	10,6	393,3	8,1	1 930,3	8,1
3	Pneumatiques neufs	144,1	1,9	513,2	8,6	156,0	2,9	88,9	1,8	902,3	3,8
4	Peintures et vernis	136,8	1,8	218,5	3,6	253,7	4,7	169,6	3,5	778,5	3,3
5	Malles, valises et mallettes	83,8	1,1	114,2	1,9	141,7	2,6	69,2	1,4	408,9	1,7
6	Produits pétroliers	73,6	1,0	176,9	3,0	47,8	0,9	47,9	1,0	346,2	1,5
7	Produits de beauté ou de maquillage	88,9	1,2	109,0	1,8	59,2	1,1	86,2	1,8	343,2	1,4
8	Engrais minéraux ou chimiques azotés.	-	-	-	-	56,2	1,0	235,4	4,8	291,6	1,2
9	Pâtes dentaires	17,8	0,2	23,3	0,4	64,7	1,2	29,8	0,6	135,5	0,6
	Autres	271,6	3,6	188,6	3,1	136,1	2,5	340,2	7,0	936,6	4,0
	Total	7 457,6	100,0	5 994,2	100,0	5 367,1	100,0	4 865,8	100,0	23 684,8	100,0

Tableau 22 : Principaux moyens de transport des exportations

Description	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	Valeur (en MBIF)	Part (en %)	TOTAL	Part (en %)
Exportations										
	T1-23		T2-23		T3-23		T4-23		Annuel-23	
Motocyclettes/Vélos	15 330,9	48,5	15 875,4	53,9	14 904,3	55,0	14 823,0	56,9	60 933,5	53,4
Véhicules	9 934,0	31,4	7 422,7	25,2	6 732,2	24,8	6 627,7	25,5	30 716,5	26,9
Bateau/Canoë	3 142,2	9,9	3 519,1	12,0	2,0	0,0	2 600,3	10,0	11 733,4	10,3
Tête/main	3 197,4	10,1	2 613,6	8,9	2 471,8	9,1	1 977,9	7,6	10 792,1	9,5
Pousser le chariot	5,1	0,0	1,3	0,0	3 003,3	11,1	10,3	0,0	18,6	0,0
Total général	31 609,5	100,0	29 432,0	100,0	27 113,6	100,0	26 039,1	100,0	114 194,2	100,0